

Quatrième séance, vendredi 18 septembre 2020

Présidence de Kirthana Wickramasingam (PS/SP, GR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2019-GC-169	Postulat	Stratégie de placements "ESG et climat" de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Christa Mutter Ralph Alexander Schmid <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2020-DSAS-29	Loi	Modification de la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Bernadette Mäder-Brühlhart <i>Représentant-e du gouvernement</i> Anne-Claude Demierre
2020-DSAS-61	Décret	Dépôt à l'Assemblée fédérale de l'initiative cantonale "Plus de force aux cantons", de l'initiative cantonale "Pour des réserves justes et adéquates" et de l'initiative cantonale "Pour des primes conformes aux coûts"	Entrée en matière Lecture des articles (initiative 1) Vote final Lecture des articles (initiative 2) Vote final Lecture des articles (initiative 3) Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Philippe Demierre <i>Représentant-e du gouvernement</i> Anne-Claude Demierre
2020-DSAS-71	Décret	Dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (Modèle fribourgeois d'assistance pharmaceutique dans les EMS)	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Chantal Pythoud-Gaillard <i>Représentant-e du gouvernement</i> Anne-Claude Demierre
2018-DSAS-37	Loi	Adhésion aux modifications de la convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS)	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Gabrielle Bourguet <i>Représentant-e du gouvernement</i> Anne-Claude Demierre
2020-GC-121	Rapport d'activité 2019	Commission interparlementaire de contrôle de l'Hôpital intercantonal de la Broye (CIP HIB)	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Anne Meyer Loetscher <i>Représentant-e du gouvernement</i> Anne-Claude Demierre
2019-GC-144	Postulat	Villa St-François et EMS	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Chantal Pythoud-Gaillard Antoinette de Weck <i>Représentant-e du gouvernement</i> Anne-Claude Demierre
2019-GC-41	Postulat	Politique familiale cantonale, analyse globale et mesures concrètes	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Anne Meyer Loetscher Bernadette Mäder-Brühlhart

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
				<i>Représentant-e du gouvernement</i> Anne-Claude Demierre
2020-GC-144	Requête	Demande de procédure accélérée pour le traitement de la motion 2020-GC-143 "Eviter la fin de la production de betteraves sucrières suisses"	Dépôt et développement Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Fritz Glauser Pierre-André Grandgirard
Clôture de la session				

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 96 députés; absents: 14.

Sont absents avec justifications: MM. et M^{mes} Susanne Aebischer, Sébastien Dorthe, Olivier Flechtner, Nadine Gobet, Savio Michellod, Elias Moussa, Pierre Mauron, Bruno Marmier (jusqu'à 9 h 30), Ralph Alexander Schmid, Erika Schnyder, Jean-Daniel Schumacher (jusqu'à 9 h 30), Katharina Thalmann-Bolz, Ruedi Vonlanthen, Jean-Daniel Wicht.

MM. Didier Castella, Olivier Curty, Maurice Ropraz, Jean-Pierre Siggen et Jean-François Steiert, conseillers d'Etat, sont excusés.

Postulat 2019-GC-169

Stratégie de placements "ESG et climat" de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg

Auteur-s:	Mutter Christa (VCG/MLG, FV) Schmid Ralph Alexander (VCG/MLG, LA)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Dépôt:	21.10.2019 (BGC octobre 2019, p. 2993)
Développement:	21.10.2019 (BGC octobre 2019, p. 2994)
Réponse du Conseil d'Etat:	10.03.2020 (BGC mai 2020, p. 786)

Prise en considération

Mutter Christa (VCG/MLG, FV). Mes liens d'intérêts sont doubles dans ce sujet. Je suis membre du comité de l'Alliance climatique suisse ainsi que du conseil de fondation de la Caisse de pension PK Freelance des journalistes indépendants.

Concernant ce sujet, nous avons demandé d'étudier les possibilités d'un financement plus durable de la Caisse de pension de l'Etat de Fribourg et de tenir compte des risques encourus par la Caisse si les placements ne tiennent pas compte des placements plus favorables au climat. Le Conseil d'Etat refuse d'étudier ces questions et j'en reste incrédule. Les arguments juridiques avancés me semblent clairement un simple prétexte pour s'opposer à une telle étude. Il est évident que les représentants de l'Etat au sein de la Caisse, dans leur rôle d'employeur, ont le droit et même le devoir de faire de telles propositions et de les étudier. De plus en plus d'autres cantons et communes le font avec leurs caisses, donc Fribourg pourrait aussi le faire. D'ailleurs, nous avons justement choisi la forme moins contraignante du postulat, et non de la motion ou du mandat, pour laisser examiner la meilleure forme d'introduire cette thématique.

Nous saluons bien entendu les petits pas que la Caisse a entamés en faveur d'un financement ESG, mais je constate qu'ils sont assez aléatoires et manquent de systématique. Un exemple: on exclut certains placements, comme les armes ou le nucléaire, mais pas la branche du charbon et du pétrole ou les industries qui exploitent le travail des enfants. Pourquoi d'autres caisses de pension, banques et institutions publiques, à tous les niveaux, optent pour des placements qui tiennent compte des critères écologiques, sociaux et de bonne gouvernance, donc ESG?

Trois arguments très brefs: c'est rentable, c'est nécessaire et c'est préventif. Rentable: les fonds ESG sont aussi ou même plus rentables que les autres fonds classiques. Demandez à votre banquier, il vous le confirmera.

Nécessaire: les investissements dans les énergies fossiles et leurs industries favorisent le réchauffement climatique et la pollution. Je ne vais pas vous refaire ici le récit de l'urgence climatique, je pense qu'on la connaît et d'ailleurs on a voté l'idée d'une loi dans ce sens. Donc, ces placements contredisent tous les principes de notre Constitution, qui parle de la durabilité, et de la législation climatique que nous allons aussi introduire. D'ailleurs, le Conseil des États a voté hier la loi sur le CO₂, qui introduira justement ce thème de financement en faveur du climat. Agir sur le financement est un des leviers les plus importants et des plus évidents pour la protection du climat. Il est bien joli de dire aux fonctionnaires de l'Etat de prendre le vélo une semaine par année, mais le vrai levier est le financement.

Préventif: les experts et expertes recommandent la sortie des énergies fossiles par précaution financière. C'est une association indépendante comme Swiss Sustainable Finance qui le dit, mais c'est aussi la faitière des caisses de pension suisses ASIP qui le recommande. Le risque est réel que ces fonds anti-climat, avec l'une ou l'autre catastrophe climatique de plus, avec la prochaine crise financière, perdent en valeur subitement, tandis que les fonds durables s'avèrent plus différenciés et plus solides. C'est déjà le cas maintenant, ce sera le cas dans le futur.

Donc, par pure prudence, optons pour une stratégie de placements durables et étudions toutes les solutions possibles, ce qui devrait aller de soi pour une caisse qui fait de la prévoyance. Dans ce sens, pour permettre une étude des meilleures solutions de financement pour la Caisse de pension de l'Etat de Fribourg, je vous prie d'accepter notre postulat.

Bischof Simon (*PS/SP, GL*). Die Fraktion der Sozialdemokratischen Partei hatte eine interessante Diskussion zum Postulat ESG und Klimainvestmentstrategie der Pensionskasse des Staatspersonals, die von unserer Grossratskollegin Christa Mutter und von unserem Kollegen Ralph Alexander Schmid eingereicht wurde.

Die Brände, die in diesem Moment in den USA wüten mit Spuren von Rauch, der auch hierzulande gemessen wurde, zeigen einmal mehr, wie dramatisch die Lage ist und dass wir handeln müssen.

Eine Mehrheit unserer Fraktion wird trotz der Bedenken, ob dieser Vorstoss als erheblich erklärt werden kann, zustimmen.

Boschung Bruno (*PDC/CVP, SE*). Die Kollegin Christa Mutter und der Kollege Ralph Alexander Schmid verlangen im Rahmen eines Postulats, dass sich der Staatsrat darum kümmern soll, dass die Pensionskasse des Staatspersonals die Vorsorgegelder vermehrt in sogenannten nachhaltige Anlagen investiert, um damit einen konkreten Beitrag zur Erreichung der Klimaziele zu leisten.

Die Postulanten erwähnen in diesem Zusammenhang Investitionen in sogenannte ESG-Anlagen, das sind Anlagen, welche Aktien und Obligationen von Unternehmungen beinhalten, die im Rahmen ihrer Unternehmenstätigkeit in Themen wie Umwelt, Soziales und nachhaltige Unternehmensführung nachweislich gut aufgestellt sind.

Diese Anlagen haben in den letzten Jahren auf den Finanzmärkten tatsächlich an Bedeutung gewonnen und wie von den Postulanten erwähnt, halten sich diese renditemässig im Vergleich zu konventionellen Anlagen heute vergleichsweise gut, liegen aber trotzdem sehr oft immer noch unter den Renditen aus sogenannten konventionellen Anlagen.

Das Anliegen der Postulanten hat also im Gesamtkontext doch eine gewisse Berechtigung. Heute überprüfen praktisch alle Anleger, insbesondere auch die grossen institutionellen Anleger wie Pensionskassen, ihre Anlageportfolios auf die Möglichkeit der Investition in diese nachhaltigen Anlagevehikel.

Allerdings besteht besonders bei den Pensionskassen, wir haben diese Diskussion im Rahmen unserer Pensionskassenreform bereits geführt, ein grosser Renditedruck, der sehr oft dazu führt, dass die Anlagestrategie eine Investition in ESG-Anlagen nur marginal zulässt.

Wir haben in der Antwort des Staatsrates gelesen, dass sich auch die Pensionskasse des Staatspersonals offenbar regelmässig mit dem Thema befasst und dem Anliegen bereits heute offen gegenübersteht. So wurde das Portfolio in diesem Jahr bereits einer sogenannten ESG-Analyse unterzogen und die Pensionskasse des Staatspersonals ist zudem der Stiftung Ethos, das ist die Expertin für diese nachhaltigen Anlagen, beigetreten.

Das Postulat kann aber nicht an den Staatsrat überwiesen werden, nachdem der Staatsrat für dieses Anliegen schlicht und einfach weder befugt noch zuständig ist. Der Staatsrat kann und darf auf die Anlagestrategie der Pensionskasse des Staatspersonals keinen Einfluss nehmen. Das obliegt einzig und allein dem sogenannten Kassenvorstand und dessen Anlagekommission. Das Anliegen muss also dort platziert werden und nicht an die Adresse des Staatsrates.

Aus diesen Gründen lehnt die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei die Überweisung dieses Postulates einstimmig ab.

Brodard Claude (*PLR/FDP, SC*). Le groupe libéral radical a également examiné la demande de prise en considération de ce postulat Mutter/Schmid.

Comme le relève à juste titre le Conseil d'Etat, ce postulat a plutôt une tendance de mandat, puisque nos amis députés demandent quand même que le Conseil d'Etat agisse directement dans la politique de placements de la Caisse de pension. Toutefois, on a quand même un gros problème de responsabilité, puis de définition des rôles entre le Conseil d'Etat et le comité de la Caisse. Je crois que M^{me} Mutter est une députée intelligente, aguerrie et elle connaît bien la prévoyance professionnelle. De ce fait, elle sait très bien qu'il appartient au conseil de fondation de piloter une caisse, de définir les axes de la stratégie de placements et non au Conseil d'Etat. C'est juste que celui-ci n'a pas à s'immiscer dans ces éléments de placements.

Je prends néanmoins acte que la Caisse de pension n'est pas en retard par rapport à la définition de la stratégie de placements durables, puisque des directives sont déjà mises en place, ce qu'on a pu aussi constater au niveau de la Commission des finances et de gestion.

Fort de tous ces éléments, soucieux de respecter les différentes responsabilités et faisant confiance au comité de la Caisse actuel, le groupe libéral-radical refusera ce postulat.

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a également pris connaissance de ce postulat et rejoint pleinement l'avis du Conseil d'Etat et va le rejeter à l'unanimité. Effectivement, on estime aussi que ce n'est pas le rôle du Conseil d'Etat d'interférer dans la politique de placements de la Caisse. Il y a un comité de Caisse et, au sein de celui-ci, il y a aussi une commission de placements qui est en charge de la politique de placements de la Caisse de pension. Je rappelle aussi que cette commission de placements, à l'instar du comité de Caisse, est paritaire. Donc, il y a aussi une représentation équitable des collaborateurs de l'Etat.

Ceci dit, comme l'a relevé M. Brodard, les directives de placements elles-mêmes déjà excluent un certain nombre de secteurs, notamment l'armement, le secteur nucléaire et d'autres. Donc, on peut déjà dire que les critères de gouvernance ESG sont déjà pris en compte dans la politique de placements de la Caisse. C'est pourquoi je vous invite, à l'instar du groupe de l'Union démocratique du centre, à rejeter ce postulat.

Mutter Christa (*VCG/MLG, FV*). Ich habe vorhin vergessen zu erwähnen, dass ich auch im Namen der Fraktion Mitte-Links-Grün spreche, die dieses Postulat einstimmig annimmt. Entschuldigung bei meiner Fraktion.

A ceux qui ont dit que ce n'était pas le Conseil d'Etat qui devait agir sur les placements: vous avez bien sûr raison et, d'ailleurs, si vous n'avez pas seulement lu le résumé du postulat figurant dans la réponse du Conseil d'Etat, mais le postulat lui-même, vous avez vu que nous le précisons très clairement. Nous demandons une étude de ces placements et que le Conseil d'Etat dans son rôle d'employeur cherche la discussion avec les représentants de la Caisse afin de leur faire part de ses réflexions. Un postulat c'est un étude et je ne comprends pas pourquoi on refuserait d'étudier plus systématiquement ces questions et de les remettre aux représentants de l'employeur au comité de la Caisse, qui est bien sûr responsable de la Caisse de pension.

Godel Georges, Directeur des finances. Merci à l'ensemble des intervenants pour leurs différentes opinions. Je constate que sur le fond, il n'y a pas de divergences, mais uniquement sur la forme. Je ne vais pas répéter les trois éléments de la réponse pour le refus du postulat, mais je vais vous donner quelques informations complémentaires qui, je l'espère, pourront vous convaincre de refuser ce postulat.

J'ai bien écouté M^{me} Christa Mutter, qui est une spécialiste en la matière. Encore une fois, je vous dis, Madame la Députée, on n'a pas de divergences de fond, mais je vous le rappelle - et vous le savez - que le Conseil d'Etat est représenté au sein de la Caisse et il le sera encore à l'avenir puisque, contrairement à ce qu'il souhaitait, le Grand Conseil a voulu qu'un représentant de l'Etat reste au comité de la Caisse.

Quelques informations complémentaires: La Caisse de pension du personnel de l'Etat de Fribourg fait d'ores et déjà partie, depuis le 1^{er} trimestre 2020, des deux engagements Pool Ethos Suisse et international. Nous avons reconduit l'analyse ESG des investissements actuels, avec notre partenaire Ethos. Le rapport d'étude nous est parvenu avant l'été. Une évaluation détaillée est en cours d'exécution et sera discutée prochainement au sein de la commission de placements et du comité. Par ailleurs, nous venons de débiter une collaboration importante avec une entreprise réputée, spécialisée dans les investissements durables. Cette dernière va guider le comité dans l'établissement d'une nouvelle charte ESG et, récemment, nous, le comité de la Caisse, avons consacré une journée aux premières étapes de cet important travail, à savoir la formation du comité (ce dernier a compris, depuis un certain temps déjà que le degré d'engagement peut avoir un impact significatif sur les résultats des investissements), l'établissement d'une feuille de route précise qui détermine les décisions à prendre et la planification de ces dernières. La prochaine étape importante prévue pour la fin de l'année est la définition d'un concept ESG spécifique à la Caisse de pension. Si cela vous intéresse, j'ai le document que nous avons travaillé la semaine dernière, avec les différentes étapes.

Avec ces informations complémentaires et précisions sur la stratégie du comité, je vous demande, au nom du Conseil d'Etat, de refuser ce postulat.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est refusée par 55 voix contre 25. Il y a 11 abstentions.

Ont voté oui:

Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Berset Christel (FV,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Kubski Grégoire (GR,PS/SP). *Total: 25.*

Ont voté non:

Décirind Pierre (GL,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP). *Total: 55.*

Se sont abstenus:

Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP). *Total: 11.*

Loi 2020-DSAS-29

Modification de la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité

Rapporteur-e:	Mäder-Brühlhart Bernadette (VCG/MLG, SE)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales
Rapport/message:	28.04.2020 (BGC septembre 2020, p. 771)
Préavis de la commission:	31.08.2020 (BGC septembre 2020, p. 2780)

Entrée en matière

Mäder-Brühlhart Bernadette (VCG/MLG, SE). La commission chargée de la modification de la loi sur les prestations complémentaires s'est réunie le 31 août 2020 dans le but de modifier la loi cantonale sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité à la suite de l'entrée en vigueur de la modification de la loi fédérale du 6 octobre 2006, adoptée en mars 2019 par l'Assemblée fédérale. Le projet soumis à l'examen de la commission consiste ainsi en des dispositions d'application, pour lesquelles le canton n'a guère de marge de manœuvre.

Folgende Änderungen der Bundesgesetzgebung haben Einfluss auf das kantonale Gesetz über Ergänzungsleistungen und müssen angepasst werden: Es sind dies die Verwaltungskosten, die Höchstbeträge, welche bei den Mieten berücksichtigt werden sowie die Rückzahlungspflicht von bezogenen Leistungen unter der Berücksichtigung der nach dem Tod verbleibenden Vermögenswerte von mehr als 40 000 Franken.

Mit der neuen Reform rechnet der Kanton mit Mehreinnahmen von 9-10 Millionen Franken. Im Gegenzug wird der Verwaltungsaufwand jedoch um ca. 25 Prozent steigen. Denn immerhin sind unter den rund 1000 jährlichen Todesfällen, die Ergänzungsleistungen bezogen, rund 500 Begünstigte mit einem Vermögen von mehr als 40 000 Franken. Dies bedeutet eine laufende Prüfung von zahlreichen Dossiers.

Zu erwähnen ist noch, dass der Staat – nach Abzug des Bundesanteils – bis zum 31. Dezember 2021 100 Prozent der Ergänzungsleistungskosten übernimmt. Die Gemeinden haben somit keine Mehrkosten.

Ces modifications, tant de la législation fédérale que cantonale, entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2021. La commission a approuvé ce projet de loi selon la version initiale du Conseil d'Etat, par 10 voix sans opposition ni abstention.

Je remercie M^{me} la Commissaire du Gouvernement, de même que M. le Directeur de l'ECAS, Hans-Jürg Herren, pour les explications de détail. Je remercie aussi les députés membres de la commission pour la qualité et l'efficacité des débats et, *last but not least*, mes remerciements vont aussi à M^{me} la Secrétaire parlementaire Marie-Claude Clerc pour le procès-verbal parfait et rapide.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Effectivement, l'objectif principal des prestations complémentaires (PC) consiste à garantir les besoins vitaux des personnes au bénéfice d'une rente AVS ou AI, qui ne sont pas en mesure de subvenir à leurs besoins par leurs propres moyens. La modification de la loi, au niveau fédéral, a les répercussions suivantes:

- > relèvement des montants maximaux pour les loyers;
- > modification de la prise en compte de la fortune;
- > introduction d'un seuil d'accès à 100 000 frs de fortune en-dessous duquel il faut être pour pouvoir bénéficier des prestations complémentaires;
- > obligation de restitution par les héritiers;
- > abaissement des franchises;
- > primes d'assurance-maladie effectives;

entre autres mesures impactées par cette modification de la loi fédérale. Il est important de signaler que ces mesures ont pour effet de réduire le montant des PC. Les mesures en question seront applicables au plus tôt 3 ans après l'entrée en vigueur de la réforme. A l'inverse, lorsqu'elles conduiront à une hausse de ce montant, elles s'appliqueront dès son entrée en vigueur. Cela veut dire que toutes les personnes qui sont déjà au bénéfice des PC verront leurs PC recalculer avec les nouvelles normes. Si ce calcul est positif en leur faveur, l'introduction de la nouvelle loi sera immédiate.

Il y a lieu également de relever que matériellement, le droit fédéral édicte la quasi-totalité des règles pour les PC et les cantons sont chargés de l'exécution de la loi. Notre canton a, vous l'avez vu dans ce projet de loi, mandaté la Caisse de compensation cantonale (la Caisse), pour appliquer et exécuter cette loi, comme elle le fait d'ailleurs déjà. Cette réforme nécessite des dispositions d'ordre procédurale, à l'échelle du canton, tel que relevé par M^{me} la Présidente de la commission.

Dans la détermination du droit aux PC, la loi fédérale prévoit d'augmenter les montants maximaux reconnus pour le loyer. Cette modification est extrêmement importante car, en 2017, les plafonds ne couvraient que le loyer de 68 % des personnes seules, de 63 % des couples, de 51 % des ménages avec un enfant et de 32 % des ménages avec deux enfants. En plus d'être augmentés, les nouveaux montants tiennent désormais compte des différences de prix des loyers entre les grands centres urbains, les villes et les campagnes. Pour le canton de Fribourg, seules les régions 2 "ville" et 3 "campagne" sont applicables. La loi fédérale prévoit que les cantons peuvent demander une réduction ou une augmentation de 10 % au plus des montants maximaux reconnus. C'est une décision qui doit être approuvée par l'OFAS. A l'article 2 alinéa 2, nous vous proposons que cette compétence soit exercée par le Conseil d'Etat.

Les articles 12a (nouveau) et 13 alinéa 2 bis (modifié) concernent la question de la restitution des prestations légalement perçues au cours des 10 dernières années et donnent, pour le premier, la compétence à la Caisse de régler les procédures de restitution dans le cadre de l'application des prestations complémentaires et, pour le deuxième, le droit à la Caisse d'accéder par une procédure d'appel aux données du Service cantonal des contributions.

La modification de la loi fédérale prévoit, contrairement à aujourd'hui, une obligation de restitution des prestations, après le décès des bénéficiaires, par les héritiers. La restitution doit se faire pour la part de la succession qui dépasse 40 000 frs. Pour les couples, l'obligation de restitution prend naissance au décès du conjoint survivant. Dans le cas où la fortune est manifestement inférieure à 40 000 frs, aucune procédure de restitution ne sera entamée. En revanche, si la fortune est estimée à 40 000 frs, la Caisse de compensation annoncera aux héritiers qu'une procédure de restitution est possible et que l'examen va s'opérer.

L'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} janvier 2021, conformément à la loi fédérale. Je ne reviendrai pas sur les incidences financières que M^{me} la Présidente a déjà relevées. C'est avec ces remarques que je vous invite à entrer en matière sur ce projet de loi.

Garghenti Python Giovanna (*PS/SP, FV*). Tout d'abord, je cite mes liens d'intérêts: je suis directrice de Pro Infirmis Fribourg, qui accompagne de nombreuses personnes bénéficiaires de prestations complémentaires. Comme vous avez pu le lire dans le message, pas loin de 50 % des bénéficiaires de rentes AI perçoivent des PC. De là à dire que les rentes AI sont trop basses, il n'y a qu'un pas, mais ce n'est pas l'objet du jour. Ce projet de loi sur lequel nous devons nous prononcer aujourd'hui est nécessaire pour adapter la législation cantonale aux changements apportés dans la législation fédérale. Dans ce sens, nous n'avons pratiquement pas de marge de manœuvre.

Le groupe socialiste salue le choix des Chambres fédérales d'augmenter les montants maximaux pris en compte pour les loyers mis à disposition pour les bénéficiaires de prestations complémentaires. Les montants octroyés jusqu'à présent datant de 2001 ne correspondent plus à la réalité et un grand nombre de bénéficiaires devaient puiser dans la part de leurs prestations complémentaires octroyées pour les besoins vitaux, pour honorer leur loyer. Cette augmentation était demandée depuis des années par les associations qui défendent les intérêts des bénéficiaires des prestations complémentaires. Les milieux défendant les droits des personnes en situation de handicap saluent également le supplément pour les logements accessibles aux chaises roulantes, revu à la hausse, et qui passe à 6000 frs par année. Cela étant, c'est la seule amélioration du projet fédéral. Probablement, les parlementaires qui ont accepté cette loi au niveau fédéral n'ont pas mesuré toutes les conséquences de leur choix. Là, je soulignerais deux points importants:

1. Tout d'abord, le but premier des changements de la loi fédérale est une économie qui se fait sur le dos des personnes déjà les plus démunies. Cette économie est estimée à environ 400 millions. Toutefois, pour faire face au travail engendré par cette réforme, les caisses de compensation devront engager du personnel supplémentaire. Il est absurde d'enlever des moyens d'existence aux plus faibles et de vouloir économiser sur leur dos pour reporter des frais supplémentaires à la charge des cantons.
2. Au décès du bénéficiaire, comme M^{me} la Commissaire du Gouvernement l'a déjà expliqué, ou de son conjoint ou de sa conjointe, s'il était marié ou pacsé, la fortune dépassant 40 000 frs est reprise par le canton en remboursement des prestations complémentaires perçues. La fortune immobilière, si elle repose sur le seul bien utilisé comme logement principal, n'est pas pris en compte pour obtenir des prestations complémentaires. Des personnes à petits revenus, mais propriétaires du logement dans lequel elles vivent, peuvent donc percevoir des prestations complémentaires. Par contre, lors de leur décès, la valeur du logement entre dans la fortune. Combien d'héritières et d'héritiers de maisons familiales devront se séparer d'un bien, dans leur famille peut-être depuis des générations, et se priver ainsi d'un souvenir de famille? Nous allons au-devant de situations dramatiques et il est fort probable que des membres de certains partis ayant accepté ces réformes au niveau fédéral reviendront avec des motions pour modifier ces absurdités et ces effets pervers.

Notre système d'assurances sociales est un système qui assure les risques et est qualifié de bismarckien. Les révisions de ces assurances se succèdent et, malheureusement, se ressemblent toutes car elles ont toutes pour but d'économiser. Elles ont été conçues sur la base de situations de vie qui sont de moins en moins d'actualité, lorsqu'on pense à l'ubérisation de certaines professions. En outre, ces assurances sociales sont très compartimentées et les risques réels de ne pas entrer dans ces compartiments existent. On ajoute donc des couches et des réformes pour combler ces manques et on ajoute sparadraps sur sparadraps, qui ne font que compartimenter encore davantage ces assurances. Il serait peut-être temps de revoir ce système d'assurances et de tendre vers un système où ce ne sont plus les risques qui sont assurés et aller vers un système beveridgien, en référence à William Beveridge, qui a pensé à un système universel, indépendant des risques. Ceci permettrait une équité pour toutes et tous et éviterait stigmatisations et humiliations. Un projet déposé aux Chambres fédérales sur l'assurance générale du revenu, qui n'a rien à voir, Mesdames et Messieurs, avec le revenu inconditionnel de base, n'a pas été accepté. Mais cela vaudrait certainement la peine de s'y pencher et d'y réfléchir. Ce serait une révolution certes, mais comme l'ont été l'introduction de l'AVS en son temps et l'AI voilà maintenant 60 ans.

Cela étant, le groupe socialiste accepte l'entrée en matière sur cet objet qui nous est soumis ce matin et soutiendra le projet de loi tel que proposé.

Badoud Antoinette (*PLR/FDP, GR*). Le groupe libéral-radical a pris connaissance du projet de loi qui nous est soumis, projet lié aux modifications de la législation fédérale sur les PC qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2021. En commission, la commissaire du Gouvernement a relevé que les cantons n'ont guère de marge de manœuvre pour finaliser leur propre loi d'application.

Si l'on peut comprendre la plupart des ajustements induits par la réforme fédérale afin de faire face à l'évolution démographique et plus particulièrement à la part croissante des personnes âgées, il est une mesure qui nous interroge fortement : il s'agit du processus de restitution des prestations après le décès, soit le remboursement par la fortune disponible, y compris l'immobilier, des PC perçues, sous réserve de la franchise de 40 000 frs. Pour les couples, ce processus de restitution s'enclenche au décès du conjoint survivant, s'il en est un ! Ce processus sera pour le moins délicat mais aussi sensible à appliquer ! Permettez-moi de citer un exemple qui illustre les effets que pourrait engendrer cette mise en application :

Imaginez une famille d'agriculteurs modeste dont la seule « fortune » avec des guillemets est la ferme familiale dans laquelle ils ont élevé leurs enfants et dans laquelle ils ont vécu avant d'entrer dans un home. Leur situation n'est certainement pas isolée et leur fierté est encore de pouvoir remettre leur ferme pour faire vivre la famille de leur fils ou leur fille, jeune agriculteur ou agricultrice, héritier ou héritière du domaine de ses parents décédés. Avec de telles dispositions, il ou elle pourrait être amené à hypothéquer durement son outil de travail, sachant que l'habitation fait partie d'un tout, pour rembourser les PC perçues.

Ce pourrait être aussi une petite entreprise, dont l'atelier fait partie intégrante de l'habitation en annexe. Cette mesure mettra en péril la pérennité de l'exploitation ou de la PME. Les conséquences au niveau social seront désastreuses. C'est sans compter encore avec la gymnastique successorale que ce processus va induire pour tenter d'échapper à la restitution.

Ce projet souffre encore de nombreuses inconnues; comment seront-traités les dossiers des concubins ? Par ailleurs, sachant que cette réforme fiscale impacte les travaux du DETEC, quelles en sont les conséquences ?

Je demande donc, au Conseil d'Etat d'être très attentif à la mise en œuvre et de mettre des garde-fous pour éviter que les situations dramatiques que j'ai soulevées se produisent avec ce principe de restitution. Avec ces remarques, le groupe libéral-radical entrera en matière sur ce projet de loi.

Meyer Loetscher Anne (*PDC/CVP, BR*). En préambule je vous informe que je fais partie de la Commission administrative de l'Établissement des assurances sociales du canton de Fribourg où je suis déléguée du Grand Conseil.

Etant donné que le droit fédéral édicte la quasi-totalité des règles pour les prestations complémentaires, nous avons à ce jour peu de marge de manœuvre. Le canton a la charge de faire exécuter la loi, et à ce titre, le groupe démocrate-chrétien trouve le choix de mandater la Caisse de compensation cantonale pour appliquer et exécuter la loi sur les prestations complémentaires pertinent.

La réforme de la loi fédérale vise à maintenir le niveau des prestations, à prendre davantage en compte la fortune et à réduire les effets de seuil. Si le groupe démocrate-chrétien est satisfait du relèvement des montants maximaux pour les loyers, il regrette la décision du dessaisissement de la fortune des bénéficiaires de PC. Ce qui n'est pas négligeable puisque sur 1000 décès annuels, on dénombre environ 500 bénéficiaires disposant d'une fortune supérieure à 40 000 frs. La récupération se fera par la vente de l'immeuble qui a servi d'habitation à son propriétaire bénéficiaire de PC, mais seulement après le décès du conjoint survivant.

Cette réforme devrait entraîner entre 9 et 10 millions d'économies pour le canton de Fribourg en raison de calculs plus pointus pour chaque dossier, mais ajoute 25 % de charges administratives. Le groupe démocrate-chrétien regrette qu'au final il y ait des économies sur les bénéficiaires et une augmentation des coûts administratifs. Avec ces commentaires le groupe démocrate-chrétien entrera en matière et acceptera les articles tels que proposés.

Bertschi Jean (*UDC/SVP, GL*). Mes liens d'intérêts: je n'en ai pas si ce n'est que j'étais membre de la commission parlementaire qui a traité cette modification de loi. Celle-ci est une adaptation à la loi fédérale qui ne laisse guère de marge de manœuvre au canton. Les principales modifications sont: relèvement des montants des loyers, prise en compte de la fortune, prise en compte du revenu du conjoint, dépenses effectives des primes d'assurance-maladie, adaptation du calcul des prestations complémentaires pour résidents des homes, montant minimal de la prestation complémentaire abaissé, mesures dans le 2^e pilier pour chômeurs âgés.

Le groupe de l'Union démocratique du centre a étudié cette modification de la loi et propose d'entrer en matière et d'adopter cette loi selon le projet initial du Conseil d'Etat, que la commission ordinaire a accepté à l'unanimité.

Mäder-Brühlhart Bernadette (*VCG/MLG, SE*). Je remercie tous les intervenants pour leurs prises de position. Je vais quand même répondre...

Frau Garghentini und Frau Loetscher, Sie haben sich auch vor allem auf das Bundesgesetz bezogen. Das Bundesgesetz können wir leider, wie wir alle wissen, nicht ändern, auch wenn wir nicht mit allem zufrieden sind diesbezüglich.

Zu Frau Badoud möchte ich sagen: Der Einbezug der Immobilien erfolgt erst, nachdem der zweite Ehepartner gestorben ist. Solange er noch im Haus wohnt, wird die Immobilie also nicht miteinbezogen.

Zu den weiteren Fragen habe ich keine Bemerkungen.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie tous les porte-parole qui sont entrés en matière sur ce projet de loi. Vous avez tous salué l'augmentation des montants pour les loyers, je crois que c'est effectivement une mesure extrêmement importante pour les personnes qui sont au bénéfice des PC, qui n'arrivent pas à avoir accès à des loyers au vu des normes qui sont aujourd'hui trop basses.

En ce qui concerne effectivement la question de la restitution des PC, c'est un objet qui nous cause pas mal d'inquiétude, donc je partage les inquiétudes qui ont été exprimées ici, mais c'est une loi fédérale que nous sommes dans l'obligation d'appliquer. On va le faire de la façon la plus pragmatique possible j'ai envie de dire, donc on fera un premier examen et, si sur cette base-là on peut en déduire que la succession est manifestement inférieure à 40 000 frs, la procédure sera close immédiatement. C'est uniquement pour les autres 50% des cas que le Service des contributions devra établir la taxation fiscale au moment du décès. C'est la taxation qui établira ensuite le montant exact de la succession.

Par rapport à la question du concubinage: dans les prestations complémentaires, la norme c'est la famille au sens classique y compris le partenariat enregistré. Pour la question des concubins, s'ils occupent un même logement, on procède à une répartition des frais du loyer mais on ne considère pas cette cohabitation comme un ménage classique, on ne se réfère pas au montant qui figure dans les différents tableaux de calcul.

Pour la question du DETEC, les travaux sont bien avancés. Le Conseil d'Etat s'est mis d'accord, il vient d'accepter une variante qui est également acceptée par le comité de l'Association des communes fribourgeoises. Les Directions, notamment ma Direction, sont maintenant mandatées pour élaborer les projets de modification légales qui vont de pair avec ce désenchevêtrement. Donc on devrait être avec un projet mis en consultation d'ici la fin de l'année - début de l'année prochaine. Les prestations complémentaires sont l'un des éléments d'équilibrage du désenchevêtrement des tâches, donc effectivement elles joueront un rôle mais comme objet de compensation puisque vous le savez, actuellement jusqu'au 31 décembre 2021, 100% des prestations complémentaires sont à charge de l'Etat. C'est le pourcentage qui sera mis à charge des communes pour compenser les montants de répartition, qui sera discuté. C'est avec ces remarques, Mesdames et Messieurs, que je vous invite à passer à la lecture des articles.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal : loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité

Préambule

Mäder-Brühlhart Bernadette (VCG/MLG, SE). Die Präambel wurde lediglich mit den aktuellen Daten angepasst.

> Adopté.

Art. 2 al. 1, al. 2 (nouveau)

Mäder-Brühlhart Bernadette (VCG/MLG, SE). Dieser Absatz wird durch die Buchstaben e) und f) ergänzt, welche zwei zusätzliche Befugnisse des Staatsrates festlegen: Den Erlass der Verordnung über die Festlegung der Verwaltungsgebühren, die vom Bundesamt für Sozialversicherungen genehmigt werden müssen und die Kompetenzzerteilung von geringfügigen Durchführungsbestimmungen an die Direktion.

> Adopté.

Art. 12a (nouveau)

Mäder-Brühlhart Bernadette (VCG/MLG, SE). Die Prüfung der Rückerstattung von Leistungen wurde der AHV-Kasse anvertraut. Sie prüft, ob das Vermögen über 40 000 Franken liegt. Die Prüfung basiert auf der Grundlage der letzten verfügbaren Besteuerung. Bei Paaren wird dieser Rückerstattungsprozess erst beim Tod des überlebenden Ehegatten ausgelöst.

> Adopté.

Art. 13 al. 2bis (modifié)

Mäder-Brühlhart Bernadette (VCG/MLG, SE). Die Änderung besteht in der Hinzufügung des letzten Satzes. Dieser gibt der AHV-Kasse die Kompetenz, die Steuerdaten auch zu benutzen, um die Rückerstattung der Leistungen einzufordern. Die Daten sind streng auf diejenigen Mitarbeiter beschränkt, die Anträge bearbeiten.

> Adopté.

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires

> Adopté.

IV. Clauses finales

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je l'ai déjà indiqué, le Conseil d'Etat fixera l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

> Adoptées.

Titre

> Adopté.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

I. Acte principal : loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 90 voix contre 2. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Bonny David (SC,PS/SP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Repond Nicolas (GR,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Perler

Urs (SE,VCG/MLG), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP). *Total: 90.*

Ont voté non:

Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP). *Total: 2.*

Décret 2020-DSAS-61

Dépôt à l'Assemblée fédérale de l'initiative cantonale "Plus de force aux cantons", de l'initiative cantonale "Pour des réserves justes et adéquates" et de l'initiative cantonale "Pour des primes conformes aux coûts"

Rapporteur-e:	Demierre Philippe (UDC/SVP, GL)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Anne-Claude , Directrice de la santé et des affaires sociales
Rapport/message:	21.04.2020 (BGC septembre 2020, p. 2794)
Préavis de la commission:	04.09.2020 (BGC septembre 2020, p. 2804)

Entrée en matière

Demierre Philippe (UDC/SVP, GL). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre du conseil communal de Ursy.

Nous allons traiter aujourd'hui le message 2020-DSAS-61 du 21 avril 2020 accompagnant les projets de décrets portant dépôt à l'Assemblée fédérale de trois initiatives cantonales. Premièrement nous allons traiter l'initiative cantonale «Plus de force aux cantons», deuxièmement l'initiative cantonale «Pour des réserves justes et adéquates» et troisièmement l'initiative cantonale «Pour des primes conformes aux coûts». Il s'agit de trois projets d'initiatives cantonales par lesquelles le canton de Fribourg demande autant de modifications de la loi fédérale sur la surveillance de l'assurance-maladie du 26 septembre 2014.

Les initiatives qui nous sont proposées aujourd'hui visent toutes les trois à assurer une meilleure adéquation des primes d'assurance-maladie par rapport aux coûts des prestations qu'elles couvrent. Initiées par le canton du Tessin, plusieurs autres cantons suisses romands et suisses ont adopté ou sont en train d'adopter le dépôt d'initiatives telles que celles présentées aujourd'hui.

- > La première initiative proposée a pour but de rétablir la capacité des cantons à s'exprimer de manière pertinente, sur la base d'informations complètes, au sujet des propositions de primes des assureurs pour leur territoire.
- > La deuxième initiative définit un seuil au-delà duquel les réserves sont à considérer comme excessives et obligerait ainsi les assureurs à les restituer.
- > La troisième initiative proposée vise la compensation systématique des primes payées en trop si des conditions précises sont remplies.

Le Conseil d'Etat constate que trois ans après l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la surveillance de l'assurance-maladie, des lacunes ou distorsions de celle-ci ne permettent pas, dans un système tel que celui proposé actuellement en Suisse de fonctionner au mieux. Les différentes initiatives qui ont été déposées ou qui seront déposées demandent à ce que les cantons soient impliqués dans la procédure d'approbation des primes d'assurance-maladie, tant en raison de leur connaissance de

la réalité du terrain que de leur compétence. Les primes doivent être encore mieux adaptées aux coûts. L'accumulation de réserves excessives de la part des assureurs devraient ainsi diminuer.

Le Conseil d'État nous soumet donc les trois présentes initiatives cantonales et nous invite à adopter les présents décrets. Pour terminer, je remercie Madame la Présidente du Gouvernement et Monsieur Marchioni, conseiller économique, et tous les membres de la commission pour la qualité des débats, pour les questions posées et les réponses apportées. Merci également à M. Patrick Pugin, secrétaire parlementaire pour la qualité du procès-verbal.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. En complément à l'introduction de M. le Rapporteur, il convient peut-être de rappeler effectivement que la première initiative "Plus de force aux cantons" vise à renforcer le rôle des cantons dans la procédure d'approbation des primes. Ce rôle a été fortement limité ces dernières années sur la base d'informations partielles concernant les coûts et les primes. Il est impossible actuellement pour le canton de formuler des observations pertinentes. Depuis 2019 l'OFSP a décidé de ne plus fournir aux cantons des données concernant les primes et nous sommes pour notre part absolument convaincus que l'analyse des coûts est indissociable de l'évaluation des primes. Le canton de Fribourg a développé des compétences au fil des années et nous estimons que le rôle de surveillance assumé, maintenu et même renforcé est d'une importance capitale. Par ailleurs, nous assumons la responsabilité et les coûts de la garantie des soins à la population à laquelle nous devons rendre des comptes. La présente modification vise à rétablir le libellé des anciens articles 61 al. 5 et 21 al. a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie qui ont été abrogés.

Pour l'initiative cantonale "Pour des réserves justes et adéquates": depuis 2012 les réserves légales dont les assureurs-maladie doivent disposer pour garantir la solvabilité et donc la solidité du système d'assurance obligatoire sont déterminées par une nouvelle méthode qui tient compte des risques pris par les caisses maladie. L'exigence des réserves est indiscutable, néanmoins l'accumulation de celles-ci à l'excès par les assureurs va à l'encontre d'une évolution plus modérée des primes. A relever que selon les données provisoires de l'OFSP, dès le 1^{er} janvier 2019 le niveau global des réserves en Suisse s'élève à plus du double de la limite légale. Cette deuxième initiative propose donc de préciser ce seuil et de fixer le taux de 150%. Par ailleurs, lors du dépassement du seuil, le remboursement aux assurés deviendrait obligatoire.

Pour l'initiative "Pour des primes conformes aux coûts" la formulation de l'article 17 al. 1 de la LAMal permettant à l'OFSP de ne pas approuver des propositions de primes ou de procéder à une correction a posteriori des primes surestimées, a un caractère non contraignant, raison pour laquelle il est rarement appliqué en réalité. Cette troisième initiative vise ainsi à modifier l'article afin de rendre systématique la correction a posteriori des primes encaissées en trop.

Ces initiatives ont pour objet une meilleure adéquation des primes à la réalité pour soulager, in fine, les charges pour les Fribourgeois et les Fribourgeoises. Nous vous invitons, au nom du Conseil d'Etat, à soutenir les trois présents décrets.

Berset Christel (PS/SP, FV). Je n'ai pas de liens d'intérêts avec cet objet, mis à part que je l'ai examiné dans la commission parlementaire qui l'a traité et j'interviens ici au nom du groupe socialiste.

On nous demande ici de nous prononcer sur trois initiatives cantonales que le Conseil d'Etat souhaite déposer auprès de l'Assemblée fédérale afin de donner plus de force aux cantons en matière de surveillance de l'assurance-maladie sociale, la LAMal. Le groupe socialiste partage en tous points l'analyse du Conseil d'Etat, telle qu'elle nous est présentée dans le message qui accompagne les trois décrets sur lesquels nous devons nous prononcer aujourd'hui. Ainsi nous approuvons le contenu du premier décret qui demande que les cantons aient à nouveau accès à l'ensemble des données financières du système de santé, c'est-à-dire aux coûts des prestations, aux propositions de primes et aux revenus des assureurs. En effet, depuis 2009-2019, les cantons ne reçoivent plus les informations relatives aux primes d'assurance et du coup il devient très difficile d'évaluer si les propositions des primes sont en lien avec les coûts réels des prestations et si les projections des assureurs sont correctes. C'est bien en connaissant l'ensemble de ces données financières que notre canton pourra exercer pleinement sa compétence dans le domaine de la planification sanitaire et informer correctement la population.

Donner plus de force aux cantons en la matière ne signifie pas que les cantons devront engager plus de personnel pour exécuter cette tâche. En ce qui concerne le canton de Fribourg, celle-ci est déjà exécutée depuis longtemps et à satisfaction par le Service cantonal de la santé publique qui pourra s'en charger encore plus efficacement si ces données supplémentaires lui sont communiquées. Le groupe soutient également le fait que les bases légales fédérales doivent permettre de limiter la marge de manœuvre des assureurs en ce qui concerne le montant des réserves et lorsque celles-ci dépassent le 150% de la limite légale, la législation doit pouvoir exiger de les réduire. Cette mesure est favorable aux assurés puisqu'elle permet de faire une correction a posteriori des primes qui auraient été encaissées en trop.

Finalement, il nous paraît logique que l'autorité de surveillance, l'Office fédéral de la santé publique, puisse revoir à la hausse, mais aussi à la baisse, des primes si elles sont considérées comme insuffisantes ou comme trop élevées. L'OFSP pourra ainsi intervenir dans la hausse continue des primes d'assurance-maladie en procédant à une correction a posteriori des primes qui ont été surestimées et comme les primes d'assurance-maladie pèsent très lourdement sur le budget des familles, mais aussi

des personnes âgées, des jeunes ou encore des personnes précarisées, le groupe socialiste est favorable à ce troisième décret car les assurés en sortent gagnants.

Sur ces considérations, le groupe socialiste va entrer en matière sur ces trois initiatives cantonales, comme le propose d'ailleurs la commission à l'unanimité et vous invite à en faire de même.

Bonvin-Sansonnens Sylvie (VCG/MLG, BR). Le groupe Vert Centre Gauche va soutenir à l'unanimité ces trois initiatives cantonales. Elles nous sont apparues absolument nécessaires dans le contexte actuel, dans le but de proposer sinon trouver des solutions aux problèmes inquiétants de notre système de santé. Merci à la Direction de la santé de nous proposer ces objets. Le fait qu'ils soient soutenus par plusieurs cantons va nous encourager à les déposer. L'autre signe encourageant serait évidemment une unanimité des députés fribourgeois de tous les groupes, c'est pourquoi nous vous demandons de les soutenir de manière claire et forte.

Moënnat Pascal (PDC/CVP, GR). Je n'ai aucun lien d'intérêt avec l'objet traité et je m'exprime au nom du groupe démocrate-chrétien.

La proposition de décret qui est proposée aujourd'hui vise une adoption des projets d'initiatives cantonales par lequel notre canton demande une modification de la loi fédérale sur la surveillance de l'assurance-maladie. Trois ans après l'entrée en vigueur de cette loi fédérale sur la surveillance de l'assurance-maladie, il a été constaté que des adaptations sont nécessaires pour mieux fonctionner. Le but de la première initiative est de donner, comme le porte son nom, plus de force aux cantons. Sur le calcul de projection des primes d'assurance-maladie, en effet l'Office fédéral de la santé se limite à des informations partielles concernant les coûts et les primes. Il est donc compliqué pour les cantons de formuler des remarques adéquates. Dès lors, il est normal que les cantons doivent avoir un accès à l'ensemble des coûts de la santé pour appuyer l'autorité de surveillance dans la tâche qu'elle doit mener en matière d'approbation des primes d'assurance-maladie.

Concernant les réserves légales, il est surprenant que, selon les données provisoires de l'Office fédéral de la santé publique disponibles au 1^{er} janvier 2019, le niveau global des réserves soit bien en-dessus du minimum de la limite légale, voire à plus de 200% pour certains cantons. Il est donc nécessaire de mettre un cadre légal qui limite le montant des réserves, non pas de ce qui est souhaitable, mais de ce qui est nécessaire. Pour le remboursement des primes payées, la restitution est prévue dans le décret "Pour des primes conformes aux coûts" où l'assureur est tenu à une compensation des primes l'année suivante. La surveillance, le calcul et la gestion des primes d'assurance-maladie sont complexes.

Avec ces trois initiatives, les cantons seront mieux intégrés dans les processus d'approbation des coûts de la santé par leur connaissance de leurs territoires et de leur population. Le droit du citoyen en ressort renforcé. Dans le cas où ces trois décrets sont acceptés, ça demanderait du travail supplémentaire au canton de Fribourg, plus particulièrement au Service de la santé publique. Ce Service a des compétences et le personnel nécessaire avec une longue expérience pour effectuer ces analyses.

Par conséquent, le groupe démocrate-chrétien soutient à l'unanimité les présents décrets et vous invite à les adopter.

Zadory Michel (UDC/SVP, BR). Mes liens d'intérêts: comme vous le savez je suis chirurgien orthopédiste retraité. Le groupe de l'Union démocratique du centre va naturellement entrer en matière à l'unanimité concernant ces trois initiatives cantonales. C'est un signal fort que nous devons donner à la Confédération et un signal fort vis-à-vis des assurances. Cela fait maintenant plus de 30 ans que la société médicale demande une plus grande transparence de la part de la gestion des assurances. Mon collègue de droite, M. Schumacher, va certainement prendre la parole également puisqu'il s'est aussi battu pour cette transparence et je ne peux que vous conseiller de voter à l'unanimité ces trois initiatives cantonales.

Schumacher Jean-Daniel (PLR/FDP, FV). Au nom du groupe libéral-radical, nous allons accepter naturellement ces trois décrets. Mes liens d'intérêts: effectivement comme mon collègue vient de le dire, j'ai été pendant 10 ans président de la Société de médecine du canton de Fribourg, j'ai pendant 10 ans dû négocier avec les caisses.

C'est clair que donner plus de force aux cantons est absolument nécessaire. Absolument nécessaire d'avoir ces données. C'est aussi nécessaire que le canton produise lui-même ses propres données afin de pouvoir les comparer. Si c'est facile de savoir ce que les hôpitaux coûtent, le stationnaire et l'ambulatoire privés, le stationnaire hors canton sont des données que nous pouvons avoir, mais il y a d'autres nébuleuses que nous ne connaissons pas, notamment tout ce qui concerne la médecine privée ambulatoire. Il y a aussi les affaires des pharmaciens qu'il faut mettre à l'intérieur. Si nous n'avons pas les données complètes, expérience faite, on n'a pas beaucoup de chance de se trouver dans une confrontation avec les assureurs si on n'a pas des données béton. C'est sur ces considérations que je vous prie à tous et à toutes d'accepter ces propositions. Merci de votre attention.

Demierre Philippe (UDC/SVP, GL). Je remercie déjà tous les intervenants pour leurs prises de position. Je relève que tous les groupes entrent en matière et je remercie la qualité des apports qui ont été demandés. C'est vrai que la situation actuelle demande vraiment que le canton fournisse ou produise des données, des données béton comme l'a relevé le député Schumacher. C'est vrai que pour nous il est important de pouvoir donner des choses qui sont vraiment concrètes, ce qui

permettra justement aux caisses maladie en fait d'adapter ou non les primes, surtout je dirais à la baisse. Je n'ai pas d'autre information à apporter.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie infiniment tous les rapporteurs des groupes qui soutiennent ces trois décrets qui sont effectivement, qui seront effectivement un signal très fort vis-à-vis de la Confédération. Je crois qu'il n'y avait pas de question dans les interventions, je ne peux que vous remercier pour ce soutien.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles des décrets.

Lecture des articles (initiative 1)

I. Acte principal : décret portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (Pour plus de force aux cantons)

Art. 1

Demierre Philippe (UDC/SVP, GL). A l'article 1, les autorités fédérales sont invitées à modifier l'article de la loi fédérale du 26 septembre 2014 concernant la surveillance de l'assurance-maladie, comme il suit:

Je lis l'article: "Avant l'approbation des tarifs, les cantons peuvent donner leur avis aux assureurs et à l'autorité de surveillance sur l'évaluation des coûts et sur les tarifs de primes prévues pour leur territoire, à la condition que ces échanges ne prolongent pas la procédure d'approbation. Les cantons peuvent obtenir les informations nécessaires auprès des assureurs et de l'autorité de surveillance. Ces informations ne peuvent être ni rendues publiques, ni transmises à des tiers."

> Adopté.

Art. 2

> Adopté.

IV. Clauses finales

Demierre Philippe (UDC/SVP, GL). Cette partie précise que le décret n'est pas soumis à référendum, donc il entre en vigueur immédiatement.

> Adoptées.

Titre et préambule

> Adoptés.

> La lecture des articles étant terminée, il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 94 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Bonny David (SC,PS/SP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Repond Nicolas (GR,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Brodard Claude

(SC,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG). *Total: 94.*

Lecture des articles (initiative 2)

I. Acte principal : décret portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (Pour des réserves justes et adéquates)

Art. 1

Demierre Philippe (UDC/SVP, GL). A l'article 1, les autorités fédérales sont invitées à compléter l'article 14 de la loi fédérale du 26 septembre 2014 concernant la surveillance de l'assurance-maladie sociale avec l'ajout d'un alinéa 3 dont la teneur serait la suivante:

"Les réserves d'un assureur sont considérées comme excessives lorsqu'elles dépassent 150% de la limite légale. En présence de réserves excessives, l'assureur est tenu d'opérer une réduction des réserves jusqu'à atteindre ce seuil."

> Adopté.

Art. 2

> Adopté.

IV. Clauses finales

Demierre Philippe (UDC/SVP, GL). Ce décret n'est pas soumis au référendum, donc il entre en vigueur immédiatement.

> Adoptées.

Titre et préambule

> Adoptés.

> La lecture des articles étant terminée, il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 93 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Bonny David (SC,PS/SP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Repond Nicolas (GR,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Mutter Christa

(FV,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG). *Total: 93.*

Lecture des articles (initiative 3)

I. Acte principal : décret portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (Pour des primes conformes aux coûts)

Art. 1

Demierre Philippe (UDC/SVP, GL). A l'article 1, les autorités fédérales sont invitées à modifier l'article 17 al. 1 de la loi fédérale du 26 septembre 2014 concernant la surveillance de l'assurance-maladie sociale comme il suit:

"Si dans un canton les primes encaissées par un assureur pour une année donnée sont plus élevées que les coûts cumulés dans ce canton-là, l'assureur est tenu, dans le canton concerné, de procéder à une compensation des primes l'année suivante. Le montant de la compensation doit être clairement indiqué et motivé par l'assureur dans la demande d'approbation. Celle-ci doit être déposée auprès de l'autorité de surveillance au plus tard à la fin du mois de juin de l'année suivante."

> Adopté.

Art. 2

> Adopté.

IV. Clauses finales

Demierre Philippe (UDC/SVP, GL). Je précise que ce décret n'est pas soumis au référendum, donc il entre en vigueur immédiatement.

> Adoptées.

Titre et préambule

> Adoptés.

> La lecture des articles étant terminée, il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 93 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Mäder-Brüllhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Bonny David (SC,PS/SP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Repond Nicolas (GR,PS/

SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG). *Total: 93.*

Décret 2020-DSAS-71

Dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (Modèle fribourgeois d'assistance pharmaceutique dans les EMS)

Rapporteur-e:	Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales
Rapport/message:	16.06.2020 (BGC septembre 2020, p. 2805)
Préavis de la commission:	26.08.2020 (BGC septembre 2020, p. 2811)

Entrée en matière

Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR). Mon lien d'intérêt: je suis présidente des foyers de la ville de Bulle. Le décret qui vous est soumis aujourd'hui donne suite à la motion des députés Antoinette de Weck et Marc-Antoine Gamba. Cette motion appuyée par 58 cosignataires demandait que le canton de Fribourg intervienne auprès de la Confédération pour que celle-ci modifie sa législation de sorte à autoriser ce qui est communément appelé « le modèle fribourgeois d'assistance pharmaceutique dans les EMS ». Dans sa réponse à la motion, le Conseil d'Etat invitait le Grand Conseil à rejeter l'instrument, car, selon lui, une réglementation fédérale concernant des projets pilotes rendrait ce dernier sans objet. Le Grand Conseil a néanmoins accepté sa prise en considération à l'unanimité des membres présents, soit par 98 oui.

Ce décret porte ainsi sur la transmission du texte aux Chambres fédérales sous la forme d'une initiative cantonale. Lors de l'unique séance de notre commission chargée d'étudier ce décret, voici les principaux arguments développés:

- > Depuis 2002, soit pendant quinze ans, Fribourg a connu un système forfaitaire de facturation des médicaments en EMS, ce qui a fait ses preuves. Pour exemple, en 2016 à Fribourg, le coût journalier moyen des médicaments était de 4,80 frs par patient et par jour alors que la moyenne suisse se montait à 8,55 frs, soit une différence de 78 %.
- > Grâce à l'achat groupé, les institutions pouvaient bénéficier de rabais sur le prix d'achat des médicaments de l'ordre de 40 %.
- > On avait un système qui permettait une négociation entre la pharmacie d'EMS et les fournisseurs. Ces derniers ont consenti des rabais comme ils le font pour les hôpitaux. Les pharmaciens étaient alors rémunérés pour leur travail de conseil de pharmaciens et pas pour les médicaments qu'ils vendaient. Ils touchaient 1,20 frs par jour et par résident.
- > Ce système forfaitaire a permis d'éviter toute sélection des risques car il n'y avait pas de conséquences économiques pour un EMS à avoir des patients avec des coûts pharmaceutiques importants.
- > À la suite du refus des assureurs de continuer de prendre en charge les frais ainsi présentés, il a fallu abandonner le système en 2018, ce qui a entraîné une importante augmentation des coûts – estimée à près de 4 millions de francs par année.

- > Des coûts indirects sont à déplorer, notamment une augmentation des prestations des médecins, chargés désormais de renouveler les ordonnances pour chaque patient. Une charge administrative qui se reporte également sur le personnel soignant.
- > Le nouveau système conduit à un gaspillage massif : des médicaments attribués à un patient individuel sont perdus en cas de décès ou d'adaptation de traitement. Les actes administratifs se multiplient, la réactivité des traitements en pâtit et l'accès à certains médicaments est interdit à des patients sans assurance complémentaire ; enfin, le mécanisme de maîtrise des coûts est abandonné.
- > Le changement de système est également un obstacle à l'amélioration de la qualité des soins ; le système reposait en effet sur une collaboration entre pharmaciens, médecins et infirmiers.
- > On déplore aussi une perte de dialogue entre les assureurs et les prestataires fribourgeois.

Les assureurs se sont opposés au système forfaitaire fribourgeois en prétextant qu'il ne répondait pas au principe de la compensation des risques. Ce qui les intéressait, eux, c'était de savoir combien de médicaments chaque patient consommait. L'Etat avait pourtant trouvé un accord avec l'Institut de pharmacie du CHUV, qui pouvait développer une solution informatique susceptible de fournir cette information. Les assureurs ont fait la sourde oreille. Aucune négociation n'a été possible.

L'article 32 LAMal exige que les prestations médicales – et, selon l'article 25 de cette même loi, la remise de médicaments en fait partie – doivent être « économiques et adéquates ». C'est aberrant qu'un projet qui répond pleinement à ces deux exigences ne soit pas soutenu. Tous les membres sont arrivés à la même conclusion du triste constat du pouvoir démesuré des assureurs, de la puissance de leur lobby.

Le Conseil d'Etat n'était pas favorable à l'initiative cantonale, car le Conseil fédéral avait déjà mis en consultation une modification de la LAMal, qui permettrait des projets expérimentaux. Un modèle est en cours de développement au Tessin. Ce dernier est intéressant mais nécessite un développement coûteux. De plus, il n'encourage pas de véritables économies. Pourquoi un projet-pilote alors que nous avons un système qui a prouvé son efficacité pendant quinze ans? Même si le taux d'acceptation d'une initiative cantonale semble très faible, elle reste l'un des rares instruments à disposition. Notre ex-collègue, Marie-France Roth Pasquier, conseillère nationale, vient de déposer une initiative parlementaire sur ce même objet. Nous pouvons espérer que ce cumul d'actions suscite l'intérêt des Chambres fédérales.

Le texte même du décret a provoqué quelques commentaires au sein de la commission; d'aucuns l'auraient souhaité plus percutant. Néanmoins, le fait est qu'il a été rédigé fidèlement à ce qui était proposé par les auteurs de la motion.

Je le cite ici : "Les Autorités fédérales sont invitées à arrêter les dispositions législatives visant à intégrer dans l'assurance-maladie obligatoire les instruments nécessaires à la prise en charge des prestations globales d'un groupe de professionnelles de la santé en faveur d'un groupe de patients et patientes, démontrant une réelle plus-value, tant en termes économiques que sous l'angle de l'amélioration de la qualité des soins, comme le modèle fribourgeois d'assistance pharmaceutique dans les établissements médico-sociaux (EMS)."

Je profite de remercier M^{me} la Présidente du Gouvernement, M^{me} Sophie Maillard, pharmacienne cantonale, M. Robert Gmür, conseiller juridique du Service de la santé publique, ainsi que M. Reto Schmid pour la rédaction du PV et tous les membres de la commission.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. En effet, suite à l'acceptation de la motion par le Grand Conseil, le Conseil d'Etat vous soumet ce décret portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale. Comme M^{me} la Rapporteuse l'a relevé, ce modèle a permis d'économiser sur les coûts de la santé dans notre canton. C'est une économie de quelques 18 millions depuis l'introduction de ce système. Cela a aussi permis d'agir sur la qualité de la dispensation des médicaments. Cette collaboration que nous avons entre pharmaciens, EMS, médecins et infirmiers a permis l'achat de médicaments à un prix usine et de se fonder sur une base forfaitaire qui évitait en particulier les gaspillages médicamenteux. Ce modèle était donc sûr, approprié et économique.

Quand nous avons discuté avec les assureurs qui, effectivement, s'appuyaient sur la question de la compensation des risques, nous avons trouvé une solution pour pouvoir répondre à leur demande. Ils n'ont rien voulu en savoir. Ils nous ont dit qu'il n'y avait pas de conséquences sur les résidents avec la suppression du système fribourgeois et une augmentation des coûts au maximum de 1,5 million. Et pourtant, nous avons fait une étude, réalisée par feu le professeur Bugnon en 2019, qui a démontré une hausse massive du coût des médicaments depuis l'arrêt fin juin 2018 de notre modèle dans notre canton. Cette augmentation est de l'ordre de 3,4 millions de francs par année. Nos craintes étaient donc parfaitement avérées. Elles ont été confirmées. De plus, les résidents ont également fait les frais de l'abandon du modèle fribourgeois. Des produits hors liste sont désormais à leur charge alors qu'ils étaient auparavant inclus dans les forfaits. L'industrie pharmaceutique, elle, peut se réjouir avec un cadeau de 40 % sur les conditions d'achat des médicaments. On peut donc dénoncer l'attitude des assureurs

qui n'ont montré aucune volonté de trouver une solution et ont ainsi condamné un système innovateur qui fonctionnait à merveille et permettait des économies importantes dans une période où toutes les possibilités d'économie sont recherchées pour enrayer l'augmentation des coûts de la santé. L'abandon du modèle fribourgeois est un non-sens difficilement explicable aux Fribourgeois et aux Fribourgeoises qui paient des primes d'assurance dont les montants sont chaque année plus élevés. Les assureurs nous ont demandé pourquoi ce modèle n'existait qu'à Fribourg. Je leur retourne la question lorsqu'on voit qu'il y a 3,4 millions de coûts supplémentaires par année à Fribourg. Pourquoi est-ce qu'on n'applique pas le modèle fribourgeois à l'ensemble de la Suisse. Il y a d'importants montants d'économie à faire.

Il y a eu depuis lors plusieurs tables rondes qui ont été organisées par le DFI, notamment pour présenter un modèle qui est actuellement en développement au Tessin. Ce modèle est intéressant, mais il nécessite un nouvel investissement non négligeable et non souhaité par les partenaires fribourgeois. C'est un système qui est complètement différent de ce que nous avons avec le montant forfaitaire, notamment quant à la synergie que nous avons trouvée. C'est un processus où on achète des médicaments et où les pharmaciens sont rémunérés sur la marge. Actuellement, au niveau du canton du Tessin, il y a un problème sur la ristourne qui est prévue par les assureurs sur la marge faite sur les médicaments facturés. C'est un projet qui doit encore évoluer. Ce que nous souhaitons est vraiment de pouvoir réintroduire le modèle fribourgeois.

C'est donc avec ces remarques, en ajoutant que les Chambres fédérales sont actuellement en train de discuter d'une modification de la LAMal qui prévoit un nouvel article expérimental qui va dans le droit sens de cette motion, que je vous invite à accepter ce projet de décret.

Bonvin-Sansonens Sylvie (*VCG/MLG, BR*). Le groupe Vert Centre Gauche va soutenir à l'unanimité cette initiative cantonale issue de notre Parlement.

Quand une solution existe, qu'elle satisfait les parties, qu'elle est économique et efficace, elle doit être mise en avant par tous les moyens possibles. L'initiative cantonale est un de ces moyens, un moyen proposé aux décideurs fédéraux, une piste dans ce serpent de mer qui est l'augmentation des coûts de la santé.

Ici aussi, une condition du succès est notre soutien unanime. Le groupe Vert Centre Gauche vous enjoint donc toutes et tous à accepter cette initiative.

Schwaller-Merkle Esther (*PDC/CVP, SE*). Ich spreche im Namen der Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei.

Die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei unterstützt in aller Form das Einreichen einer Standesinitiative bei der Bundesversammlung zur Unterstützung des Freiburger Modells der pharmazeutischen Betreuung in Pflegeheimen und beantragt den Grossen Rat, auf diesen Dekrets-Entwurf einzutreten.

In der Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei haben wir uns eingehend mit der Frage der Unterstützung des Freiburger Modells befasst. Angesichts der ständig steigenden Gesundheitskosten muss alles unternommen werden, um diese Kosten in den Griff zu bekommen. Auch wenn das Problem unendlich komplex ist, lassen einige einfache Lösungen grosse Einsparungen zu. In dieser Hinsicht hatte sich das Freiburger Modell während 15 Jahren bewährt.

A la suite d'une modification de l'ordonnance fédérale sur la compensation des risques dans l'assurance-maladie (OCoR), entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2018, le coût des médicaments au cours de l'année précédente doit être pris en compte dans la compensation des risques en tant que nouvel indicateur de morbidité.

Malgré les efforts fournis par les initiateurs du système forfaitaire, permettant sa conciliation avec les nouvelles exigences de la OCoR, les assureurs n'ont montré aucune volonté de trouver une solution et ont ainsi condamné un système innovateur fonctionnant à merveille et permettant des économies importantes de plus de 3 millions, voire même 6 millions de francs par année.

Beat Vonlanthen a déposé en 2017 une interpellation en faveur du système forfaitaire fribourgeois au Conseil des États à Berne.

Der Bundesrat antwortete, dass die Rechtsgrundlagen dazu vorhanden wären und es Sache der Tarifpartner sei, eine Lösung zu finden. Bis heute ist es nicht gelungen, eine Einigung zu finden.

Marie-France Roth Pasquier hat am 11. März erneut eine Interpellation im Nationalrat eingereicht.

Da, gemäss Antwort des Bundesrates, diese Frage nach wie vor Sache der Tarifpartner ist, stellt sich die Frage, welches Gesetz nun hier Priorität hat und berücksichtigt werden muss: Das KVG, um Kosten zu sparen oder das Versicherungsgesetz, welches die Anwendung der VORA für genaue Statistiken verlangt. Chantal Pythoud sprach von der Versicherungslobby in Bern. Für mich geht es hier eher um Gesetz gegen Gesetz, Versicherungsgesetz gegen Krankenkassengesetz.

Das KVG muss dahingehend geändert werden, dass Zusammenarbeitsprojekte wie das Freiburger Modell zur Senkung der Gesundheitskosten unterstützt werden können und das KVG über demjenigen der Versicherer steht oder zumindest das Freiburger Modell wieder zulässt.

Je vous invite donc vivement à soutenir le décret proposé, d'autant plus que celui-ci servira de support de la part du Grand Conseil de Fribourg et devrait soutenir et renforcer les efforts effectués par l'interpellation de Beat Vonlanthen au Conseil des États et celle de Marie-France Roth au Conseil national à Berne pour trouver une solution entre les parties concernées.

Müller Chantal (*PS/SP, LA*). 4,55 Millionen Franken pro Jahr, soviel mehr kostet geschätzt die Beschaffung der Arzneimittel in den Alters- und Pflegeheimen, seitdem die Versicherer darauf bestehen, dass die Institutionen die Arzneimittel nicht mehr pauschal, sondern für jeden Patienten separat beschaffen und verrechnen müssen. Unglaublich!

Mit der Abkehr vom "Freiburger Modell" können die Institutionen nun nicht mehr Rabatte aushandeln, weil sie eben nicht mehr in Grossmengen bestellen dürfen. Sie müssen nicht konsumierte Medikamente wegwerfen, weil neu ein Medikament nur noch einem bestimmten Patienten zugeordnet werden darf. Es ist also beispielsweise nicht mehr erlaubt, die günstige Grosspackung Paracetamol zu kaufen und diese nach Bedarf aufzuteilen.

Besonders störend daran ist - wie schon mehrmals erwähnt, aber man kann es nicht genug erwähnen -, dass diese Situation insbesondere der Weigerung der Versicherer zuzuschreiben ist, hier eine Lösung herbeizuführen - und dies, obwohl eine Lösung bereitstand.

Damit wurde ein Modell über den Haufen geworfen, welches zuvor von anderen Kantonen als visionär und wegweisend bezeichnet worden war und um welches uns viele andere Kantone beneideten. Und das bei dem heutigen Spardruck und dem Ringen um die Reduktion der Kosten. Um Ramon Zenhäusern zu zitieren: Meiner Meinung nach einfach "bireweich".

Es ist der Fraktion der Sozialdemokratischen Partei bewusst, dass eine kantonale Initiative noch weitere, hohe Hürden nehmen muss. Es ist uns auch bewusst, dass im nationalen Parlament eine entsprechende Revision bereits aufgegleist ist. So lange diese aber nicht unter Dach und Fach ist, ist es aus unserer Sicht angebracht, alles zu unternehmen, um sicherzustellen, dass derartige Lösungen in Zukunft wieder möglich sind.

Die vorberatende Kommission war sich einstimmig einig, dass die vorgeschlagene Initiative in die richtige Richtung zielt. Wir von der Fraktion der Sozialdemokratischen Partei bitten Sie, diese ebenfalls zu unterstützen und damit ein klares und starkes Zeichen "nach Bern" zu senden.

Galley Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre. Je n'ai pas de lien d'intérêt avec l'objet si ce n'est que j'étais membre de la commission et que peut-être d'ici quelques dizaines d'années je serai résident d'un EMS.

Cela a été dit, le modèle fribourgeois était bon, voire excellent. Toutefois, pour des raisons quelque peu obscures, ce système efficace et économe a été balayé par un système cher et compliqué. Où sont passés la logique et le pragmatisme suisse? Merci à la commissaire pour ses explications concernant le fond de ce problème: les assureurs. Apparemment, ce sont eux qui font la pluie et le beau temps à Berne. Notre groupe soutiendra à l'unanimité ce décret.

Je relèverai encore la tenue quelque peu particulière, voire compliquée de cette commission. Traiter un projet alors que les auteurs de la motion qui l'a initié ne sont pas présents dans la commission pose un problème de fond, voire juridique. L'article 20 al. 2 de la loi sur le Grand Conseil dit bien que "les auteurs de la motion ou de l'initiative parlementaire prise en considération font partie d'office de la commission ordinaire chargée d'examiner ou d'élaborer le projet qui y donne suite." Merci donc aux groupes ou au Bureau à l'avenir de veiller à ce que cet article de loi soit respecté.

Schumacher Jean-Daniel (*PLR/FDP, FV*). Mes liens d'intérêts: je suis médecin responsable du home de la Providence depuis 23 ans.

Je connais ce système de l'intérieur. Je l'ai vu arrivé il y a quinze ans avec l'arrivée des génériques sur le marché. Nous nous sommes rencontrés avec les pharmaciens. Nous avons établi des listes de médicaments. Nous avons acheté les médicaments à un prix forfaitaire nettement plus bas, tout ceci à l'avantage du résident. Le pharmacien était payé de manière forfaitaire, à l'époque c'était 1 frs maintenant c'est 1,20 frs. Qu'est ce qui se passe pour le résident? Tout à l'heure, quelqu'un a évoqué le prix des médicaments qui était aux environs de 5 frs; à celui-ci s'est rajouté aussi 2,50 frs pour le matériel de soins qui n'est pas pris en charge par les caisses actuellement. Cela fait donc déjà 7,50 frs. Plus 1 frs du pharmacien, on arrive entre 8 et 9 frs par jour pour l'ensemble des médicaments pour un résident de home. L'avantage pour le médecin et pour le patient? On a parlé du Covid, du besoin d'oxygène ... L'oxygène nous l'avions à la Providence. Les médicaments que l'on donne par voie intraveineuse nous les avions aussi; cela évite des hospitalisations. Maintenant, cela nous impose à faire des gymnastiques extraordinaires, parce que normalement on devrait pouvoir, si vous avez un traitement intraveineux à faire, l'avoir sous la

main. Si vous ne l'avez pas, vous devez le commander. Cela met les personnes en situation de risque. Ce système était donc économique, efficace, sûr, au service du résident et du patient.

Le décret demande de modifier la LAMal. M^{me} la Présidente l'a bien évoqué, la LAMal dans ses articles 25 et 32, qui définissent finalement le médicament comme une prestation au sens de la LAMal. Et au sens de l'article 32, il répond aux critères absolument nécessaires pour qu'une prestation soit prise en charge au sein de l'assurance-maladie. Elle doit être efficace, économique et adéquate, ce qui est le cas. On demande de modifier aussi l'article 4a al. 2 de l'ordonnance sur les prestations d'assurance-maladie. Il ne s'agit de rien d'autre que d'une nouvelle formulation de la tarification du pharmacien. Le pharmacien fait un effort là considérable en disant qu'il prend 1 frs par résident par jour ou 1,20 frs. Maintenant, les résidents sont taxés avec le même tarif que dans une pharmacie normale qui augmente les coûts de manière très sensible souvent pour le résident. En plus de cela, il a à charge tous les médicaments hors liste qui quelquefois sont tous les produits que vous utilisez pour les soins de la peau, ce qui est très important chez les personnes âgées. Tout cela vient très souvent payé par la poche du résident, ce qui est inadmissible.

Ensuite, les assureurs invoquent l'ordonnance sur la compensation des risques. La compensation des risques dépend de plusieurs facteurs, naturellement de l'âge, d'un séjour à l'hôpital, et surtout des médicaments. Au sein de sa propre ordonnance, il limite l'effet de ce risque à une dépense des médicaments qui ne va pas au-delà de 5000 frs. Si je fais un petit calcul et que je mets à 10 frs par résident par jour, on est bien en-dessous de ces 5000 frs. Dès lors, je me pose la question quand même. Je ne connais qu'une seule forme de procès, c'est celui de Kafka et je me demande ce que l'on reproche à notre système. Personnellement, du point de vue juridique, je n'en vois pas. Ce projet devrait être accepté tel qu'il est. On nous bassine, excusez-moi de l'expression, qu'il faudrait faire une étude. Mais pourquoi doit-on faire à nouveau une étude sur quelque chose qui a prouvé son intérêt pendant quinze ans? Enfin, je reconnais aussi que ce texte est un peu mou. Je le considère comme une élégie, une élégie sur le sujet d'un projet abouti, sacrifié au nom d'intérêts supérieurs et au détriment d'une population fragilisée que sont les résidents du home.

Gamba Marc-Antoine (PDC/CVP, FV). Je déclare mes liens d'intérêts. Je suis médecin membre de la FMH et de sa société fribourgeoise. Je suis installé depuis vingt-deux ans dans l'agglomération de Fribourg. Je travaille depuis dix-huit ans dans des homes du canton et je m'exprime à titre personnel de co-motionnaire.

Le débat d'aujourd'hui, vous l'avez bien vu, était très intéressant. Je voulais beaucoup parler mais je vais finalement être très court. Les caisses maladie fribourgeoises à l'époque finançaient ce système. Je voulais parler de l'Ibuprofène, pas par rapport au Dafalgan mais parce qu'il a été breveté en 1961, une très belle année.

Je veux simplement dire que je suis très fier de vous et que je suis ému de terminer. Vous avez tout compris.

Zadory Michel (UDC/SVP, BR). Je n'ai pas changé de lien d'intérêt par rapport à ma dernière intervention.

Lorsqu'il y a vingt ans le docteur Nyffeler, alors président de la Société de médecine du canton de Fribourg, et le pharmacien de Romont, notre ancien collègue Michel Buchmann, se sont assis autour d'un verre pour discuter de comment est-ce qu'on pouvait améliorer la médication dans les homes, ils n'ont pas seulement pensé argent, pas seulement pensé économies, mais ils ont surtout pensé amélioration de la technique des médications. Ils ont créé une plateforme de discussion entre les pharmaciens, les médecins et les infirmiers, chose qui n'existait pas régulièrement avant. Ce système a très vite trouvé un accueil très favorable auprès des médecins praticiens et je ne comprends absolument pas pourquoi les assurances, il y a deux ans, ont fait marche-arrière et n'ont plus accepté cette façon de faire. C'est un système qui est économique.

Je ne veux pas rallonger les débats. Je vous demande d'accepter à l'unanimité de manière à donner un signal fort concernant cette initiative.

Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR). Je tiens à remercier toutes les intervenantes et tous les intervenants qui se sont exprimés. Je vois que tous les commentaires vont dans le même sens du soutien à ce décret, en soulevant la pertinence de notre modèle fribourgeois d'assistance pharmaceutique.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Il n'y avait pas de questions particulières. Je remercie tous les porte-paroles des groupes de soutenir ce dépôt d'initiative.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

I. Acte principal : décret portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (Modèle fribourgeois d'assistance pharmaceutique dans les EMS)

Art. 1

Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR). Je ne vais pas relire ce que j'ai déjà lu dans le commentaire au tout début. Je vais juste signaler une modification minime concernant la version allemande. Afin d'être fidèle au texte français, il a été proposé par la commission d'enlever le "zum Beispiel" dans la phrase "wie zum Beispiel das Freiburger Modell".

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Au nom du Conseil d'Etat, je me rallie à la proposition d'amendement de la commission.

> Modifié tacitement selon le projet bis (version allemande).

Art. 2

> Adopté.

IV. Clauses finales

Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR). Le présent décret n'est pas soumis au référendum. Il entre donc en vigueur immédiatement.

> Adoptées.

Titre et préambule

> Adoptés.

> La lecture des articles étant terminée, il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 89 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Bonny David (SC,PS/SP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Schnewly Achim (SE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Repond Nicolas (GR,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schnewly André (SE,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Bourguet

Gabrielle (VE,PDC/CVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG). *Total: 89.*

Loi 2018-DSAS-37

Adhésion aux modifications de la convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS)

Rapporteur-e:	Bourguet Gabrielle (PDC/CVP, VE)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales
Rapport/message:	29.06.2020 (BGC septembre 2020, p. 2783)
Préavis de la commission:	28.08.2020 (BGC septembre 2020, p. 2793)

Entrée en matière

Bourguet Gabrielle (PDC/CVP, VE). La Commission des affaires extérieures a examiné la loi portant adhésion aux modifications de la convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS) lors de sa séance du 28 août dernier, en présence de M^{me} la Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre, Directrice de la santé et des affaires sociales, et de M^{me} Maryse Aebischer, cheffe du Service de la prévoyance sociale. Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour les remercier de tout cœur pour leur disponibilité.

La Commission des affaires extérieures avait auparavant discuté de cet objet le 27 avril 2018 avant de donner sa position sur le principe d'une consultation (notre commission souhaitait l'examiner dans la phase de consultation) et le 1^{er} juin 2018, lors de la phase de consultation, selon la LConv, en présence de M^{me} Maryse Aebischer. Lors de la séance du 1^{er} juin, la Commission a posé diverses questions et, à l'unanimité des membres présents, a décidé de renoncer à prendre position sur ce projet de modification. Elle a également proposé aux cantons partenaires de renoncer à la constitution d'une CIP. Aujourd'hui, nous nous trouvons en phase de ratification. Je vous rappelle que nous ne pouvons donc plus modifier les termes de la convention, mais uniquement l'accepter ou la refuser dans son ensemble.

Vous avez reçu le message du Conseil d'Etat ainsi que le projet de loi accompagnés de deux annexes, avec un synopsis du droit en vigueur et du nouveau droit ainsi que des explications sur la révision de l'accord. Vous avez pu lire que la CIIS régit l'acquisition intercantonale des prestations suivantes : l'accueil de personnes mineures ou de jeunes adultes, l'accueil d'adultes handicapés, l'accueil et la thérapie dans le domaine de la dépendance et la formation scolaire spéciale en externat.

L'une des modifications qui nous occupe, de nature très technique, fait suite à une décision du Tribunal fédéral et porte sur la désignation du canton débiteur du séjour dans une institution lorsque celle-ci se trouve dans un autre canton et par extension du domicile du bénéficiaire de cette prestation. En effet, il y a eu plusieurs litiges ces dernières années concernant cette question du domicile. Ce texte, en vigueur dans toute la Suisse, règle notamment la prise en charge des frais de séjour. Le projet règle la question de la compétence des cantons pour la garantie de la prise en charge des frais de placement en cas de changement de domicile légal d'une personne mineure ou d'un jeune adulte dans le domaine A, soit, selon le message du Conseil d'Etat, les institutions de type résidentiel accueillant des mineurs et des jeunes adultes. Il concerne également les séjours ordonnés en vertu du droit pénal des mineurs. La deuxième modification qui vous est proposée relève la limite d'âge dans les institutions socio-éducatives de 22 à 25 ans. Cette modification découle d'une modification de la loi fédérale régissant le droit pénal des mineurs.

M^{me} la Conseillère d'Etat a précisé en séance que la modification de cette convention est entrée en vigueur au 1^{er} juin 2020 et a d'ores et déjà été approuvée par dix-huit cantons.

C'est à l'unanimité des quatorze membres présents que la Commission des affaires extérieures vous invite à entrer en matière et à accepter dans sa version initiale ce projet de loi d'adhésion aux modifications de la CIIS.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie M^{me} la Rapporteuse qui a été extrêmement complète. Je précise juste que le comité de la CDAS a décidé de recommander aux cantons que la modification de l'article 5 s'applique à toutes les garanties de prise en charge des coûts de placement en cours et aux nouvelles garanties dans le domaine A. On applique donc déjà cette modalité vu les problématiques qui ont été relevées, notamment par M^{me} la Rapporteuse. Nous ferons entrer en vigueur la loi dès qu'elle sera promulguée. C'est avec ces remarques que je vous invite à entrer en matière sur ce projet de loi.

Besson Muriel (*PS/SP, SC*). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec l'objet cité, si ce n'est d'être membre de la Commission des affaires extérieures. Le projet de loi portant adhésion aux modifications de la convention intercantonale relative aux institutions sociales se trouve en phase de ratification, comme l'a dit M^{me} la Rapporteuse. Nous sommes amenés à nous prononcer en acceptant ou en refusant l'adhésion à la convention révisée.

Le groupe socialiste soutiendra ce projet de loi à l'unanimité. En effet, cette convention intercantonale facilite le placement de personnes avec des besoins spécifiques dans des institutions hors canton. Le texte règle notamment la prise en charge des frais de séjour et est en vigueur dans toute la Suisse. Il contribue à une prise en charge adéquate des bénéficiaires dépendants de notre canton, garantit la qualité des prestations et facilite la planification en matière d'institutions sociales.

Le projet de loi sur lequel nous votons aujourd'hui règle en particulier la question de la compétence des cantons s'agissant de la garantie de la prise en charge des frais de placement en cas de changement de domicile légal d'une personne mineure ou d'un jeune adulte en domaine A, donc les institutions de type résidentiel accueillant des mineurs et jeunes adultes. L'autre modification majeur de cette révision est l'augmentation de la limite d'âge dans les institutions socio-éducatives, l'âge limite passant de 22 à 25 ans. Cette modification découle d'une modification de la loi fédérale. Cette révision de la convention finalement vise à clarifier la situation et à s'adapter aux bases légales fédérales. Je vous remercie de soutenir ce projet.

Pasquier Nicolas (*VCG/MLG, GR*). J'ai aussi siégé à la Commission qui a examiné ce projet de loi et n'ai aucun autre lien d'intérêt avec l'objet. Le groupe Vert Centre Gauche reconnaît la pertinence des modifications proposées de la convention intercantonale relative aux institutions sociales. Ces modifications devraient mettre fin aux incertitudes juridiques quant au canton qui prend en charge les frais de séjour des jeunes résidents dans ces institutions concernées, en particulier lorsqu'il y a un changement de domicile ou lorsque les résidents deviennent majeurs.

Le groupe Vert Centre Gauche relève aussi que la convention modifiée est déjà entrée en vigueur le 1^{er} juin dernier et que notre Parlement, dès lors, n'a plus le choix. Il nous faut adhérer à ces modifications. Avec ces remarques, le groupe Vert Centre Gauche accepte d'entrer en matière et acceptera la loi d'adhésion aux modifications de la CIIS.

Hayoz Madeleine (*PDC/CVP, LA*). La CIIS est un outil de collaboration intercantonale dans le domaine des affaires sociales. Elle facilite le placement des personnes avec des besoins particuliers spécifiques dans des institutions hors canton.

Les modifications introduites par la révision de ce projet règlent la question de la compétence des cantons pour la garantie de la prise en charge des frais de placement en cas de changement de domicile légal d'une personne mineure ou d'un jeune adulte, car, ces dernières années, il y a eu plusieurs litiges concernant cette question du domicile. Il en a résulté une augmentation des frais à prendre en charge par le canton hôte de l'institution, ce qui allait à l'encontre de l'esprit de la CIIS. La CIIS revisitée permettra d'éviter que ces frais ne soient mis à la charge du canton siège de l'institution concernée quand le domicile légal de la personne se trouve hors canton. Par ailleurs, la révision augmente la limite d'âge dans les institutions socio-éducatives, passant de 22 à 25 ans. Cette modification découle d'une modification de loi fédérale régissant le droit pénal des mineurs.

Le groupe démocrate-chrétien entre en matière et accepte le projet de loi selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Bourguet Gabrielle (*PDC/CVP, VE*). Je remercie toutes les personnes qui se sont exprimées. Je note que tous les groupes proposent à l'instar de la Commission des affaires extérieures d'entrer en matière et d'accepter ce projet. Je les en remercie.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie tous les porte-parole des groupes qui soutiennent l'entrée en matière sur ce projet de loi. Il n'y avait pas de question particulière, donc je n'ai rien à rajouter.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal : loi portant adhésion aux modifications de la convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS)

Art. 1

Bourguet Gabrielle (*PDC/CVP, VE*). L'article 1 régit l'adhésion du canton de Fribourg aux modifications du 23 novembre 2018 de la convention intercantonale du 13 décembre 2002 relative aux institutions sociales.

> Adopté.

IV. Clauses finales

Bourguet Gabrielle (*PDC/CVP, VE*). La partie IV précise que la loi est soumise au référendum législatif, qu'elle n'est pas soumise au référendum financier. Quant à la date d'entrée en vigueur, M^{me} la Commissaire du Gouvernement a annoncé que le Conseil d'Etat la fixerait probablement rétroactivement au 1^{er} juin 2020. Une question juridique a été posée en séance sur

la possibilité d'une entrée en vigueur rétroactive. J'ai entendu ce matin que l'entrée en vigueur serait reportée au moment où la loi serait promulguée.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je confirme les propos de M^{me} la Rapporteuse. Le Conseil d'Etat fixera l'entrée en vigueur après promulgation de la loi. Il n'y a pas de conséquence puisque la convention a déjà été ratifiée par dix-huit cantons et que la loi implique la ratification du canton de Fribourg à cette convention et qu'on applique déjà les articles, comme je l'ai précisé dans l'entrée en matière.

> Adoptées.

Titre et préambule

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

I. Acte principal : loi portant adhésion aux modifications de la convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS)

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

Bourguet Gabrielle (PDC/CVP, VE). Avant de passer au vote final, je voudrais remercier une nouvelle fois M^{me} la Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre et M^{me} Maryse Aebischer pour leur disponibilité à l'égard de notre Commission.

Je voudrais également prendre une minute particulière pour remercier le secrétaire de notre Commission, M. Reto Schmid. Je le remercie évidemment pour la rédaction du PV qui m'a permis de préparer ce rapport, mais également rétroactivement pour les PV liés aux objets traités hier. Dans toute la concentration que ces objets m'ont demandée, je ne l'ai pas fait à la fin de la séance mais je le fais aujourd'hui. Je voudrais lui rendre un hommage particulier parce que notre Commission va, à la fin du mois de septembre, changer de secrétaire. Je voudrais remercier Reto Schmid pour tout son engagement à l'égard de la Commission des affaires extérieures. Je voudrais rendre hommage à son travail. Reto fait un grand travail dans l'ombre. C'est un grand spécialiste des affaires intercantionales et de toutes les lois — vous avez vu hier à quel point c'est compliqué — qui régissent ces affaires intercantionales. C'était un véritable pilier de notre Commission, un vrai pilier sur lequel j'ai pu m'appuyer et je voudrais devant le plénum du Grand Conseil le remercier infiniment pour tout ce qu'il a apporté à cette Commission (*Applaudissements*).

Concernant le titre et les préambules, confirmation du résultat de première lecture.

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture étant terminée, il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 90 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Bonny David (SC,PS/SP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Repond Nicolas (GR,PS/

SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG). *Total: 90.*

Rapport d'activité 2019 2020-GC-121

Commission interparlementaire de contrôle de l'Hôpital intercantonal de la Broye (CIP HIB)

Rapporteur-e: **Meyer Loetscher Anne** (PDC/CVP, BR)
 Représentant-e du gouvernement: **Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales**
 Rapport/message: **08.05.2020** (BGC septembre 2020, p. 2856)

Discussion

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). La Commission interparlementaire de contrôle de l'Hôpital intercantonal de la Broye (CIP-HIB) vous soumet pour en prendre acte son rapport annuel qui porte sur son activité 2019. Au vu de l'actualité récente, je me permettrai d'y inclure des informations supplémentaires, tels que le résultat de l'audit et ses conséquences et les répercussions de la pandémie sur le HIB.

Je ne peux que démarrer ce rapport en rappelant que l'année 2019 a marqué les 20 ans du HIB. La création de l'Hôpital intercantonal de la Broye en 1999 a concrétisé la volonté de deux cantons et celle des communes de la Broye de travailler ensemble. Vingt ans après sa fondation, ce réseau incarne toujours autant la mise en œuvre d'une collaboration exemplaire. Précurseur de la coopération intercantonale, le HIB est ainsi devenu un acteur central de la santé publique dans la Broye avec quelques 800 collaborateurs.

Alors que le point d'orgue de ce jubilaire devait être la présentation au public du projet architectural retenu du nouvel hôpital qui devrait voir le jour à l'horizon 2023, le HIB a dû au contraire repenser sa gouvernance de direction de façon intégrale afin de se doter des compétences qui lui permettront de se réinventer et de faire face aux défis de la santé dans un monde qui évolue rapidement, avec des systèmes tarifaires qui changent.

Bouleversements à la tête du HIB en 2019. - Des changements importants ont eu lieu à tous les niveaux au sein de l'établissement à la fin de l'année 2019 et au début 2020: directeur général, directeur des ressources humaines, directeur logistique, directeur financier, directeur médical, direction des soins et responsable qualité et sécurité. A la suite de ces difficultés majeures, le conseil d'établissement s'est rendu compte de l'importance d'engager un directeur général fédérateur et de former un comité de direction apte à travailler ensemble. A l'interne, l'instabilité semble très importante.

Au plan stratégique de l'hôpital. - En septembre 2019, la direction du HIB se voulait encore très rassurante en annonçant une forte hausse des cas stationnaires aigus, des admissions en urgence et des passages ambulatoires, ce qui était considéré comme un signal très positif de la confiance accordée par la patientèle à l'établissement. Aujourd'hui, les multiples difficultés décrites dans le présent rapport mettent à mal la réputation du HIB: d'un côté certains médecins de ville, d'un autre côté le personnel, estiment ne plus pouvoir se fier à la direction générale. L'apaisement est revenu avec l'arrivée des nouveaux membres au sein de la direction.

Le projet de construction et de rénovation sur le site de Payerne. - Il est indispensable pour assurer la pérennité de l'établissement. Avec des toilettes et des douches à l'étage, le HIB perd des patients. Depuis 2014, le conseil d'établissement travaille sur un projet d'agrandissement et de rénovation. Le nouveau projet devra être chiffré en fonction du

dimensionnement à définir avec les cantons, entre 100 et 130 lits à Payerne, sachant qu'il faudra réduire le stationnaire. La solution pourrait être évolutive et réalisée par étapes. La CIP-HIB a déploré la communication qui a été faite autour du projet de construction. Même si la Commission ne remet pas en cause la pertinence de construire un bâtiment neuf, l'actuel étant de 1973, elle regrette que le projet semble avoir été fait sans vision claire sur les missions que le HIB assumera à l'avenir.

Convention collective de travail (CCT) des médecins cadres. - Le projet est finalisé. Le HIB attend la signature des deux cantons. Cette CCT est très proche de celle du HFR. D'indépendants, les médecins deviennent salariés, ce qui n'est pas simple à faire accepter par une frange des médecins.

Comptes et budget du HIB. - A partir de l'exercice 2018, les produits d'exploitation dépassent les 100 millions, ce qui démontre que la masse critique du HIB augmente et devrait permettre d'avoir un meilleur équilibre par rapport aux investissements récents. Un hôpital de cette taille devrait avoir un résultat d'exploitation avant intérêts, impôts et amortissement proche de 10%, alors qu'il était de 3.1% en 2018, en progression toutefois de 14% par rapport à 2017. Cette progression signifie que la marge d'autofinancement augmente. La Commission a constaté cependant que la capacité d'autofinancement de 2,6 millions en 2018 était insuffisante par rapport aux investissements qui dépassaient 4,7 millions. Pour 2018, le déficit après variation de fonds propres se situe à 736 000 millions.

Projections 2019. - Le HIB estime à plus de 2 millions la perte pour 2019 alors que le budget prévoyait un déficit de 170 000 francs seulement. A la date de ce rapport, les comptes ne sont pas validés. Je ne parlerai pas du budget 2020 dont les résultats ont été fortement bousculés par le Covid-19. Il est néanmoins un sujet de préoccupation et depuis plusieurs années. Le HIB cherche d'ailleurs à négocier à la hausse les PIG accordées par le canton de Fribourg.

Maison de santé de Moudon. - La Commission interparlementaire a regretté avoir appris la création de la polyclinique de Moudon par d'autres canaux que celui du HIB. Finalement, le projet nous a été présenté en Commission. Celle-ci fut étonnée de la forte implication du HIB dans ce projet. Nous espérons vivement que la stratégie sera payante et que dès 2022, la polyclinique soit un véritable atout pour l'établissement. Il s'agit évidemment de capter les patients de la région de Moudon. La Commission a rappelé au conseil d'établissement que la convention stipule clairement qu'il y a deux sites et non trois.

La Commission demande d'être informée régulièrement par le conseil d'établissement sur l'atteinte des objectifs en matière de consultations, d'urgences, de consultations dans les spécialités ainsi que de prestations de radiologie et de laboratoire.

En ce qui concerne l'évolution du site d'Estavayer-le-Lac, un groupe d'une dizaine de médecins issus du Centre de la Pierre Blanche (médecine alternative et complémentaire) va s'installer à l'étage libéré par le Service des soins à domicile trop à l'étroit. C'est suite à la faillite du Centre de la Pierre Blanche que ces médecins se sont constitués en SA. Ils seront locataires du HIB.

Mandat et analyse de la gouvernance du HIB. - En raison des différents problèmes que l'établissement a traversés, d'entente avec le conseil d'établissement, les Départements de la santé des deux cantons ont décidé de conduire une analyse externe de fond sur le HIB, et ceci sur trois points :

- > la gouvernance générale : direction générale et fonctionnement du conseil d'établissement;
- > le domaine médical;
- > les aspects financiers.

Le 12 juin 2020, le rapport de l'audit a été présenté aux membres de la Commission interparlementaire de contrôle. L'audit va permettre au HIB de revoir sa stratégie générale et sa stratégie médicale. Sur la base des recommandations, il conviendra de fixer précisément, en collaboration avec les deux cantons, le mandat et les missions du HIB sur les deux sites de Payerne et d'Estavayer-le-Lac. En raison du résultat de l'audit, le conseil d'établissement a décidé de démissionner, ce qui permettra d'accentuer le choix des membres sur les compétences métiers à l'instar de ce qui s'est fait pour le HFR.

Un comité de sélection, sur le même mode que pour le HFR et dont je fais partie, s'est réuni durant le mois d'août à cinq reprises. Notre choix a été soumis aux deux Conseils d'Etat pour validation. La composition du nouveau conseil d'établissement sera connue tout prochainement. Les futures mesures seront mises en place par le nouveau conseil d'établissement et la nouvelle équipe de direction. Le conseil actuel gère le courant jusqu'au mois d'octobre, mais ne s'engage pas sur des questions d'avenir.

Point de situation sur la pandémie. - En raison de la propagation rapide du Covid-19, le HIB a dû prendre des dispositions particulières depuis la mi-février afin de faire face à cette situation. A l'instar du HFR, les activités traditionnelles de l'institution ont été fortement perturbées, tant au niveau stationnaire qu'ambulatoire, avec pour conséquence une forte baisse des recettes, des coûts supplémentaires et, par conséquent, de faibles entrées de liquidités. La Santé publique vaudoise a rapidement mis en place des mesures afin de pallier aux besoins de liquidités à court terme. Des discussions sont également en cours avec tous les partenaires sur le financement des pertes d'exploitation pour toute l'année et le financement des surcoûts

Covid-19 (HIB: environ 7 millions de perte sur l'année). En effet, les hôpitaux publics n'ont pas eu droit aux RHT (réduction d'horaire de travail) et le HIB ne bénéficie pas des liquidités de l'Etat de Fribourg comme le HFR.

De mars à août, 184 personnes ont été hospitalisées à cause du Covid-19, dont 26 en soins intensifs. 159 personnes ont pu retourner à la maison.

La Commission remercie M^{mes} les Conseillères d'Etat Anne-Claude Demierre et Rebecca Ruiz qui ont participé à tour de rôle aux séances et répondu de manière complète, ouverte et détaillée aux questions. La Commission est consciente que la trop forte implication du conseil d'établissement portait d'un bon sentiment. Elle remercie particulièrement M. Charly Haenni et M. Nicolas Kilchoer pour leur engagement pour le HIB. Notre reconnaissance va aussi à M. Alejandro Lopez, directeur financier, à M. Stephan Haesenberger, directeur général ad intérim, et à M. Yvan Cornu, secrétaire de la Commission, qui ont su remettre le HIB sur de bons rails.

Nous remercions aussi tout le personnel du HIB pour son fort engagement de tous les jours, mais particulièrement durant la pandémie. A ce titre nous espérons que le caractère intercantonal permettra tout de même d'offrir une prime décidée par le Grand Conseil, prime que le HIB seul ne pourra pas offrir.

A l'heure où nous finalisons ce rapport, le HIB doit répondre à l'urgence sanitaire du Covid-19. La Commission se déclare convaincue qu'un établissement régional, intercantonal et de proximité conserve un rôle essentiel dans le système de santé. Face aux multiples défis à relever, le HIB doit impérativement prendre des mesures afin d'adapter son organisation et ses pratiques pour répondre aux besoins d'une population en fort développement. Le HIB doit assurer une bonne gestion, une facturation efficace et une allocation optimale de ses ressources lui permettant de retrouver rapidement un équilibre financier. L'augmentation forte des soins ambulatoires et des urgences montre que le HIB a fait le virage souhaité. On sait aussi que ce type de prise en charge est, lui, déficitaire dans tous les hôpitaux de Suisse.

L'audit a permis de mettre en évidence un fort attachement du personnel à son hôpital. Une telle émotion a été rarement observée dans d'autres hôpitaux par les experts de l'audit. D'autre part, les cantons de Fribourg et de Vaud ont confirmé le désir de pérenniser le HIB dans le paysage hospitalier.

Avec la nomination des nouveaux membres de la direction et la future nomination du conseil d'établissement, la Commission est confiante en l'avenir. Il s'agira néanmoins d'adapter les missions aux besoins d'une médecine de proximité.

La Commission interparlementaire de contrôle de l'Hôpital intercantonal de la Broye recommande aux deux Grands Conseils des cantons de Fribourg et Vaud de prendre acte de son rapport d'activité 2019.

Cotting-Chardonnens Violaine (*PS/SP, BR*). Mes liens d'intérêts: je suis membre de la Commission interparlementaire du HIB. Le groupe socialiste remercie la rapporteure pour son rapport très complet qui fait état des nombreux bouleversements qui ont secoué l'institution HIB en 2019 et dont les répercussions se poursuivent à ce jour.

Les mesures prises à la suite de l'audit ordonné par les conseillères d'Etat en charge du dossier vont permettre de remettre le HIB sur de bons rails et cela réjouit les Broyards, qui, il faut le dire, au vu des problèmes de gouvernance additionnés aux pertes financières de leur hôpital, sont de plus en plus inquiets quant à la pérennité des sites de Payerne et d'Estavayer-le-Lac.

Pour conclure, un mot de soutien envers le personnel du HIB qui, malgré les incertitudes liées aux instances dirigeantes, reste motivé et exemplaire en ces temps difficiles de crise sanitaire. Chapeau à eux, et longue vie au HIB.

Pasquier Nicolas (*VCG/MLG, GR*). Je siège aussi à la CIP-HIB et n'ai aucun autre lien d'intérêt avec l'objet, si ce n'est que je viens aussi d'une région périphérique qui dispose encore d'un hôpital régional fournissant une très large palette de services à l'intention de la population. Ces services sont très appréciés.

Je suis déjà intervenu l'année passée pour inviter le gouvernement à augmenter à l'intention du HIB les prestations d'intérêt général, ces fameuses PIG. Il semblerait que j'ai été entendu, au moins partiellement, puisque le Conseil d'Etat a accordé des PIG pour la signature d'une nouvelle convention cadre avec le corps médical. Pourquoi partiellement? Parce que ces PIG ne sont accordées que pour une seule année. La situation financière des sites hospitaliers périphériques est préoccupante et le système de financement par les DRG n'est plus tenable sur le long terme, en particulier lorsqu'il faut financer des investissements dans de nouveaux bâtiments.

Le Conseil d'Etat a une marge de manœuvre importante pour financer les sites périphériques régionaux en augmentant les PIG y relatives. Les rapports BDO et HPO, publiés ce printemps, ont démontré que la qualité des soins est assurée à Estavayer et à Payerne et que la population de la Broye est très attachée à son hôpital, tout comme la population des districts du sud fribourgeois est attachée à l'hôpital de Riaz. Ces sites périphériques ont joué un rôle important durant la crise sanitaire et continue à le jouer actuellement. Ils continueront aussi à jouer un rôle important dans le futur si les prestations fournies à la population régionale sont correctement financées.

L'article 49 al. 2 de la LAMal permet aux pouvoirs publics de financer le maintien des capacités hospitalières pour des raisons de politique régionale. J'invite ainsi le Conseil d'Etat à revoir ses règles d'attribution des PIG pour mieux valoriser les prestations accomplies dans les sites périphériques.

Zadory Michel (*UDC/SVP, BR*). Je ne veux pas rallonger les débats. Le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte de ce rapport, ce rapport qui peut vous laisser une mauvaise impression sur le HIB, mais je rassure que ce bâtiment flotte bien et il ira dans la bonne direction maintenant avec la nouvelle gouvernance. J'estime qu'ils sauront être non seulement technocrates mais également écouter la population et le monde médical. J'aimerais rejoindre ce que mon préopinant, mon collègue Pasquier, vient de dire. J'aimerais remercier le Conseil d'Etat pour l'attribution du PIG qu'on attendait avec impatience.

Savary Nadia (*PLR/FDP, BR*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre de la Commission interparlementaire de contrôle et députée broyarde qui a dû et doit se rendre malheureusement trop souvent dans cet hôpital. Ce vécu a le mérite de me permettre d'apprécier combien la proximité d'un hôpital est précieuse pour les patients, mais peut-être encore plus pour leurs proches, même si je sais que mes propos vont à l'encontre d'une future stratégie hospitalière puisque certaines personnes estiment que sur 350 hôpitaux en Suisse 200 devraient fermer.

Le groupe libéral-radical a pris acte de ce rapport et de la situation difficile dans laquelle se trouve le HIB. Comme il s'agit d'un rapport d'une commission interparlementaire de contrôle, je ne vais plus utiliser de votre temps d'écoute pour redire ce que mes prédécesseurs ont affirmé de concert en décrivant cette triste réalité 2019, que tout un chacun déplore unanimement. Depuis la fin de ce rapport, beaucoup de choses ont été entreprises pour améliorer la situation, cela paraîtra dans le rapport 2020. Ainsi, le groupe libéral-radical souhaite que les grandes difficultés du HIB s'amenuisent le plus rapidement possible afin que son avenir s'annonce petit à petit plus ensoleillé pour tout un bassin de population qui le mérite.

Le groupe libéral-radical tient à souligner aussi le courage du conseil d'établissement en 2019, du coup de pied donné dans cette infinie fourmilière, conscient des conséquences négatives que cela engendrerait et en les assumant, des coups de pied ô combien nécessaires pour ne pas laisser perdurer cette situation. Nous espérons que ce courage portera ses fruits afin qu'il en soit récompensé.

Meyer Loetscher Anne (*PDC/CVP, BR*). En reprenant ce qui a été dit par M. Pasquier, il est vrai que la différence d'attribution des PIG de la part du canton de Vaud par rapport au canton de Fribourg est un sujet de discussion qui met assez mal à l'aise les députés fribourgeois lors de chaque séance de Commission.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je veux rappeler que le Conseil d'Etat est convaincu que la Broye a besoin d'un hôpital et que le HIB a un rôle prépondérant à jouer comme structure de proximité qui doit garantir des soins aigus généraux tout en s'intégrant dans le reste du dispositif des soins communautaires. A mon tour, je remercie l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices du HIB qui sont engagés pour cet hôpital et qui font un énorme travail. Merci aussi au conseil d'établissement.

M^{me} la Vice-Présidente de la Commission l'a relevé, nous avons, avec ma collègue du canton de Vaud, demandé une analyse sur le gouvernance, une analyse financière ainsi qu'une analyse médicale pour le HIB à la suite de différents éléments. Les résultats ont été communiqués dans la presse. Un nouveau conseil d'établissement va être nommé tout prochainement qui va pouvoir mettre en œuvre les différentes recommandations des experts qui ont mené l'analyse. Parmi ces recommandations, il y a évidemment la clarification des missions respectives du conseil d'établissement et de la direction générale ainsi que de la direction médicale, la nomination d'un nouveau directeur. Il est vraiment important que ce travail puisse être fait maintenant.

Il faut également définir un projet hospitalier pour le HIB. Un mandat a été donné pour définir les différentes prestations auxquelles devra répondre le HIB, ce qui permettra ensuite au conseil d'établissement et à sa direction de pouvoir se projeter dans la construction d'un nouveau bâtiment.

En ce qui concerne les PIG, c'est une question qui a fait l'objet de beaucoup de discussions déjà. En cause, l'analyse faite par les différents cantons. Il faut savoir que les modalités de financement des prestations ne sont pas les mêmes entre le canton de Vaud et le canton de Fribourg. Le canton de Vaud a des mandats qu'il donne à l'ensemble de ses hôpitaux pour qu'ils offrent un certain nombre de prestations, des prestations qui ne sont pas demandées par le canton de Fribourg. Evidemment, cela peut créer des différences entre ces prestations d'intérêt général puisque le canton de Fribourg n'a pas mandaté un certain nombre de prestations. Un seul exemple: le canton de Vaud a mandaté BRIO (Bureau régional information orientation) un organe de coordination entre l'hôpital et les soins à domicile. Pour le canton de Fribourg une autre politique est mise en place. L'Association des communes de la Broye doit créer un réseau, qui est d'ailleurs créé, qui effectue ce travail et c'est par le biais du réseau que la loi fribourgeoise demande que ce soient les communes qui financent la création du réseau, ce qui crée évidemment une différence. Je crois qu'on doit aussi vivre avec ces différences intercantionales. Je crois que la force est

d'avoir un hôpital en commun, de trouver les solutions en sachant que parfois il peut y avoir des différences de prestations entre les deux cantons, des prestations qui sont quand même rendues d'une manière ou d'une autre dans les deux cantons.

Je profite juste d'avoir la parole pour dire que les comptes ont évidemment entre-temps été bouclés et audités par l'organe de révision. Il n'y a pas de souci par rapport à cela.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Postulat 2019-GC-144 Villa St-François et EMS

Auteur-s:	Pythoud-Gaillard Chantal (<i>PS/SP, GR</i>) de Weck Antoinette (<i>PLR/FDP, FV</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales
Dépôt:	10.09.2019 (<i>BGC septembre 2019, p. 2515</i>)
Développement:	10.09.2019 (<i>BGC septembre 2019, p. 2515</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	24.06.2020 (<i>BGC septembre 2020, p. 2967</i>)

Prise en considération

de Weck Antoinette (*PLR/FDP, FV*). Le postulat que j'ai déposé avec ma collègue Chantal Pythoud était motivé par la situation tragique vécue dans plusieurs EMS. Des patients et patientes accueillis à la Villa St-François du HFR pour y recevoir des soins palliatifs étaient transférés après 21 jours dans un établissement médico-social en raison des forfaits par cas appliqués pour la rémunération des prestations hospitalières qui prenaient fin. Nous demandions au Conseil d'Etat d'étudier les mesures pouvant éviter ces transferts difficiles, tant pour les patients que pour leur famille. En effet, un changement d'institution nécessite une adaptation du patient ou de la patiente et des proches, un nouveau cadre institutionnel et ceci dans une période de vie particulièrement délicate. Nous demandions en particulier au Conseil d'Etat d'examiner les points suivants: la création d'une unité palliative particulière au sein de la Villa St-François, la possibilité de donner plus de marge de manœuvre à la Villa St-François du HFR dans les situations palliatives complexes et spécifiques, même au-delà des 21 jours.

Je remercie le Conseil d'Etat et M^{me} la Commissaire pour sa réponse donnant un aperçu des moyens existants pour soutenir les personnes ayant besoin de soins palliatifs. Il est exact que le canton et les EMS du canton s'investissent énormément pour soutenir les personnes en fin de vie et leur famille. Toutefois, les situations que nous dénonçons dans notre postulat n'étaient justement pas conformes à la dignité avec laquelle notre canton traite ces malades et ces personnes âgées. Les standards élevés que nous connaissons ne sont malheureusement pas ceux appliqués dans d'autres cantons ou d'autres pays. Il suffisait de lire le témoignage de patients français reçus au HFR pour être soignés du Covid-19 pour voir que ce que nous considérons comme normal est vu avec admiration par nos voisins.

Je remercie le Conseil d'Etat d'en avoir pris conscience. Je n'ai plus connaissance de personnes en fin de vie transférées dans les EMS depuis le dépôt de notre postulat. Je suis très heureuse que le Conseil d'Etat se dit prêt à analyser les solutions pour la prise en charge palliative de patients autre qu'en unité hospitalière. Même si cette analyse devra tenir compte des possibilités de financement, ce qui est normal, je suis sûre que des solutions proportionnées aux situations et conformes à la dignité seront trouvées.

Le groupe libéral-radical soutiendra à l'unanimité ce postulat.

Chassot Claude (*VCG/MLG, SC*). Dans le cas présent, je n'ai aucun lien d'intérêt avec la spécificité de la situation sur laquelle nous devons nous prononcer. Par contre, nous serons toutes et tous concernés un jour de notre propre vie ou de celle de l'un de nos proches. Ayant personnellement vécu une telle situation, avec mon groupe Vert Centre Gauche nous saluons la pertinence et le bien-fondé de ce postulat qui vise juste.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat met en exergue que les déclarations des postulantes, selon lesquelles le financement des soins palliatifs ne serait prévu que pour une durée de 21 jours, ne sont pas correctes. On pourrait l'admettre au vu des explications données. Cependant, je souhaiterais vivement, et ceci à titre personnel, que les familles qui se trouvent dans ces moments de vie difficiles soient clairement informées sur les modalités de prise en charge d'un de leurs proches. Ce n'est pas toujours le cas au vu de certaines informations reçues et vécues personnellement. Si des travaux sont en cours pour améliorer la situation au niveau fribourgeois, nous souhaiterions savoir quel sera le nombre de lits à disposition au final lorsque la

restructuration aura abouti. La démographie de notre canton, chacun le sait, est galopante. Le Conseil d'Etat, la Direction concernée, doivent avoir une vision de l'avenir qui ne s'arrête pas à demain matin je l'espère.

M^{me} la Conseillère d'Etat, même si certaines échéances politiques électorales pointent à l'horizon, ne soyons pas dupes, nous comptons sur votre engagement ferme pour aller rapidement de l'avant en mettant le dossier au sommet de la pile des priorités de vos services.

Notre groupe parlementaire soutiendra ce postulat à l'unanimité.

Gamba Marc-Antoine (*PDC/CVP, FV*). Mes intérêts sont les mêmes qu'avant. Je suis médecin depuis vingt-deux ans dans l'agglomération de Fribourg et je suis aussi membre de Palliative Fribourg. Je m'exprime au nom du groupe démocrate-chrétien.

Les assurances-maladies limitent les coûts de la santé, ce qui peut être une bonne idée mais très discutable lors de notre fin de vie. Le canton ainsi que tous les partenaires des soins de fin de vie, comme les hôpitaux, les soins palliatifs, les soins à domicile, les médecins, l'AFIPA, Voltigo et de nombreux autres, essaient de faire au mieux dans des situations parfois très difficiles. Les investissements sont nécessaires et utiles pour tous les soins palliatifs. Le canton l'a compris mais doit absolument continuer ses engagements, voire les étendre. La Confédération semble faire sa part lentement.

J'ai juste une petite remarque personnelle. La fin de vie liée à cette connerie de virus est d'une grande tristesse. Dire "Au revoir" à ses proches est quelque chose de très important et je suis très triste des accompagnements qui ont été très difficiles ces derniers mois.

Le groupe démocrate-chrétien acceptera unanimement le postulat de M^{mes} de Weck et Pythoud.

Je vous remercie pour votre attention ce jour et lors de mes interventions des neuf années passées ici au Grand Conseil et cinq années au Conseil général de la ville de Fribourg. Partir est un peu mourir. Arrivederci, a voi tutti!

Schläfli Ruedi (*UDC/SVP, SC*). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet et je prends la parole pour le groupe de l'Union démocratique du centre. Le groupe de l'Union démocratique du centre a débattu sur ce postulat. Il salue tout d'abord l'immense travail qu'effectue le personnel au sein de cet établissement. Pour ne pas prolonger la matinée, le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra ce postulat.

Pythoud-Gaillard Chantal (*PS/SP, GR*). Mon lien d'intérêt: je suis présidente des foyers de la ville de Bulle. Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse qui met en évidence les prestations existantes en matière de soins palliatifs: accueil de jour, antennes mobiles Voltigo. Nous saluons aussi l'effort continu fourni par les services d'aide et de soins à domicile et les EMS pour la formation de leur personnel afin d'assurer la prise en charge des patients en situation palliative.

Le dépôt de notre postulat a été motivé par plusieurs témoignages relatant la sortie de la Villa St-François de personnes en fin de vie. Ces personnes ont dû subir des transferts inconfortables vers un EMS. Ces faits ont été mal vécus, non seulement par les patients mais aussi par leurs familles qui avaient créé des liens avec le personnel de la Villa St-François. Malgré toute la bienveillance du personnel de l'EMS, ils se sont retrouvés dans un milieu inconnu avec de nouveaux visages. Il a également été difficile pour le personnel des EMS d'accueillir un nouveau patient en intégrant sa famille dans un contexte intense de fin de vie. Pour certains, le séjour à l'EMS n'a duré que quelques jours. On se rend compte que ces transferts ont eu des coûts non seulement humains mais aussi financiers et administratifs. Le but de ce postulat est d'éviter que de telles situations se renouvellent en développant des solutions pour éviter le transfert du patient en fin de vie. A cet effet, nous saluons le projet de résidence palliative à la Villa St-François. Avec ces remarques, je vous invite à soutenir ce postulat, comme le fera le groupe socialiste.

de Weck Antoinette (*PLR/FDP, FV*). J'avais oublié de mentionner que j'étais présidente de la résidence bourgeoise des Bonnesfontaines.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie tous les intervenants qui se sont prononcés sur ce postulat. C'est effectivement une thématique qui nous tient à cœur. Entre-temps, les démarches ont bien avancé puisque ce qui est projeté dans les discussions en cours, c'est d'attribuer six lits EMS au HFR pour la Villa St-François, ce qui permettrait de répondre à la problématique qui a été évoquée par certaines et certains d'entre vous, en complément de toutes les prestations qu'il y a et qui ont été déjà évoquées dans la réponse pour la prise en considération de ce postulat.

Pour répondre aux différentes questions rapidement, il y a quatorze lits actuellement qui sont à Billens le temps que les travaux de transformation de la Villa St-François se fassent. Le transfert se fera aux alentours du 15 octobre et les huit lits de Meyriez seront également rapatriés. C'est donc en principe vingt-deux lits qui devraient être à disposition à la Villa St-François, sous réserve d'une modification dont je n'aurais pas connaissance.

A M. le Député Chassot qui me demande de mettre sur la pile de mes priorités ce projet, je réponds que les discussions sont en cours. L'unité va pouvoir, je l'espère, se créer rapidement. Mais j'ai envie de lui dire que ma première priorité aujourd'hui est la gestion de la crise Covid-19 à laquelle on doit faire face, le canton de Fribourg étant fortement impacté par l'augmentation des cas.

C'est avec ces remarques que je vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre en considération ce postulat.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 86 voix contre 0; il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Bonny David (SC,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Repond Nicolas (GR,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG). *Total: 86.*

S'est abstenu:

Schoenenweid André (FV,PDC/CVP). *Total: 1.*

Postulat 2019-GC-41

Politique familiale cantonale, analyse globale et mesures concrètes

Auteur-s:	Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR) Mäder-Brühlhart Bernadette (VCG/MLG, SE)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales
Dépôt:	28.03.2019 (BGC mai 2019, p. 1077)
Développement:	28.03.2019 (BGC mai 2019, p. 1077)
Réponse du Conseil d'Etat:	03.02.2020 (BGC mai 2020, p. 740)

Prise en considération

Mäder-Brühlhart Bernadette (VCG/MLG, SE). Zu meiner Interessenbindung: Ich bin Vorstandsmitglied von Pro Familia Freiburg.

Wie in der Antwort des Staatsrates erwähnt, datiert der kantonale Bericht zur umfassenden Familienpolitik aus dem Jahre 2004. Er umfasst insgesamt 60 von der kantonalen Kommission empfohlenen Massnahmen. Tatsächlich wurden in den

letzten Jahren mehrere Projekte umgesetzt, wie die vorliegende Antwort des Staatsrates im Detail aufzeigt. Das ist sehr erfreulich. Leider ist nicht ersichtlich, welche Massnahmen umgesetzt und welche lediglich verstärkt wurden.

Die Antwort zeigt auch zahlreiche wichtige Massnahmen auf, welche sich noch in der Umsetzung befinden. Mich würde bei dieser Auflistung auch interessieren, auf welche Massnahmen nicht eingegangen wurde und weshalb. Viele Fragen bleiben offen, weshalb eine Aktualisierung des Familienberichts dringend notwendig ist.

Beim Durchlesen des Familienberichts des Bundesrates aus dem Jahr 2017 fällt Folgendes auf: Unser Kanton gehört mit den Kantonen Aargau, Graubünden, Luzern, Uri und Schaffhausen zu den sechs Kantonen mit länger zurückliegender Familienberichterstattung. Von diesen Kantonen ist der Kanton Freiburg der einzige Kanton, der noch immer das gleiche Referenzdokument hat für die aktuelle Familienpolitik, das heisst, es wurde nicht angepasst.

Weiter ist festzustellen, dass bei den Angaben im Familienbericht des Bundes beim Kanton Freiburg sowohl eine Definition von Zielvorgaben als auch die Überprüfung der Zielerreichung gänzlich fehlt.

Schon heute bin ich überzeugt, dass ein Aktionsplan mit prioritären Massnahmen erstellt werden muss, vor allem aber erachte ich die Überprüfung der Ziele als absolut zentral. Denn die besten Projekte und Berichte nützen nur wenig, wenn die Zielerreichung nicht überprüft wird.

Zu guter Letzt danke ich dem Staatsrat dafür, das Postulat zur Annahme zu empfehlen und habe auch das nötige Verständnis für die Fristverlängerung bis zum 31. Dezember 2021. Ich hoffe allerdings sehr, dass zu diesem Zeitpunkt zahlreiche, heute noch offene Massnahmen, im Speziellen diejenigen zur Verhinderung und Bekämpfung von Familienarmut, umgesetzt sein werden, allen voran die Ergänzungsleistungen für einkommensschwache Familien.

Mit diesen Bemerkungen habe ich geschlossen und bitte Sie, das Postulat zu unterstützen.

Zamofing Dominique (*PDC/CVP, SC*). Je n'ai pas de lien d'intérêt particulier, si ce n'est d'avoir fondé une famille comme un grand nombre d'entre vous.

Le groupe démocrate-chrétien va soutenir à l'unanimité ce postulat qui demande un plan d'action dans le but d'avoir un nouvel instrument de pilotage. Si de nombreuses mesures ont été mises en place ces dernières années, aucun rapport n'a été élaboré depuis 2004. Cela fait seize ans et la famille fribourgeoise a bien évolué. Il est temps de faire le point sur les besoins des familles d'aujourd'hui. De nouvelles problématiques devraient être prises en compte, telles des situations de graves maladies, de chômage ou encore de deuil. Ce rapport apportera une synthèse des mesures apportées ces dernières années et l'on pourra déterminer et identifier les nouveaux besoins et les mesures à mettre en place pour soutenir encore mieux les familles fribourgeoises d'aujourd'hui.

Herren-Rutschi Rudolf (*UDC/SVP, LA*). Ich spreche hier im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei und habe keine Interessenbindung zu deklarieren.

Dieses Postulat bittet den Staatsrat um die Ausarbeitung eines neuen Berichts zur kantonalen Familienpolitik. In der vorliegenden Antwort werden die vielen bereits geleisteten Massnahmen und Unterstützungen für Familienfragen aufgelistet. Wir danken unserer Regierung für die vorzügliche Arbeit, die bereits geleistet wurde.

Es ist wichtig, dass den Familien im Kanton gute Rahmenbedingungen geboten werden. Die Familien und Jungen sind die absolute Grundlage für den zukünftigen Wohlstand von uns allen.

Nebst der unterstützenden Familienpolitik wäre es wünschenswert, wenn auch die Rahmenbedingungen für Firmen und KMUs weiter verbessert würden. So haben wir Arbeitsplätze nahe der Wohnorte, und das Problem des Pendlerverkehrs und indirekt auch der Vaterschaftszeit würde damit etwas entschärft.

Die Grossratsfraktion der Schweizerischen Volkspartei wird dieses Postulat einstimmig unterstützen.

Fagherazzi-Barras Martine (*PS/SP, SC*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis présidente de la Commission cantonale de l'égalité hommes-femmes et de la famille et membre du comité de Pro Familia Fribourg. En mon nom propre et au nom du groupe socialiste, je ne peux que saluer la démarche souhaitée par mes deux collègues députées Anne Meyer Loetscher et Bernadette Mäder-Brühlhart au travers de leur postulat.

Comme le mentionne le Conseil d'Etat, la politique familiale a toujours suscité un intérêt primordial et continu de sa part et le large éventail des mesures prises ou en cours de réalisation dans les dernières décennies nous l'atteste. Il est cependant capital que, quinze ans après le dernier rapport global sur la politique familiale au sein de notre canton, nous évaluons à nouveau plus concrètement les besoins de la réalité actuelle afin de donner une nouvelle direction à certains projets ou en concrétiser de nouveaux plus en phase avec les conditions du terrain actuel.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat illustre par une multitude d'exemples phares qu'il a cherché à s'adapter et à faire évoluer au plus près des besoins des familles des projets en améliorant les conditions cadres. Cette réponse du Conseil d'Etat a cela

de constructif qu'elle nous donne une image détaillée de l'étendue des ramifications de ce qu'englobe la politique familiale, mais combien aussi ses axes revêtent un caractère essentiel parce qu'ils impactent un nombre considérable de citoyens et de citoyennes de ce canton, de tout âge, de tout horizon et de toute catégorie sociale. S'il est vrai que de nombreux projets ont émergé ces dernières années dans ce canton, il reste encore du pain sur la planche. En effet, notre société évolue de plus en plus vite, entraînant et créant dans son sillage parfois un peu affolant de nouvelles avancées, de nouvelles attentes, ou de nouvelles problématiques auxquelles il faut répondre par de nouveaux moyens. Parfois, comme lors du 14 juin 2019, c'est l'appel et la mobilisation de la rue qui clame en masse haut et fort aux responsables politiques et économiques qu'il est temps de donner un grand coup d'accélérateur dans la mise en phase de progrès concrets et nombreuses sont encore les attentes d'adaptation tangible, notamment en matière de conciliation vie professionnelle et vie familiale, ou d'égalité. Parfois, comme à l'instar de cette crise du Covid-19, ce sont les ébranlements profonds de notre cadre social et économique qui nous font prendre conscience de l'aplomb ou de la fragilité de certains de nos concepts, ou du manque de certaines structures soutenantes.

Insuffler de nouveaux projets motivants, soutenant et en adéquation avec les réalités de la société actuelle ainsi qu'avec les défis futurs pour améliorer les conditions cadres de la vie des familles au sens large, veiller à mener une politique guidée, coordonnée et ciblée qui cherche à garantir le plus d'équité possible, combler avec efficacité les lacunes là où c'est nécessaire, voici tout ce que garantirait, comme le suggèrent les postulantes, un nouveau rapport globale de la politique familiale dans notre canton.

C'est donc avec beaucoup d'expectative que l'ensemble des députés socialistes soutiennent ce postulat qui fait plus que jamais sens en ces temps ébranlés et saluent la volonté du Conseil d'Etat de mettre en œuvre et de fournir un rapport actualisé sur cette vaste thématique de la politique familiale d'ici fin 2021.

Kaltenrieder André (PLR/FDP, LA). Le postulat soumis par les députées Anne Meyer Loetscher et Bernadette Mäder-Brühlhart demande au Conseil d'Etat de préparer un nouveau rapport sur la politique familiale globale comprenant un plan d'action. Elles expliquent en disant que la politique familiale du canton de Fribourg ne doit pas se concentrer exclusivement sur la sécurité matérielle, mais doit également maintenir et promouvoir un climat favorable pour la création d'une famille.

Der letzte Bericht zur umfassenden Familienpolitik wurde im Jahre 2004 erarbeitet. In den vergangenen drei Legislaturperioden wurden seither ein Projekt nach dem anderen umgesetzt und zahlreiche Überlegungen angestellt. Mit diesen entwickelten Massnahmen zeigt der Kanton Freiburg Engagement und Bewusstsein für die Bedürfnisse der im Kanton ansässigen Familien.

Der Staatsrat sieht die Wichtigkeit, die Informationen zu den Realitäten der Familien und ihren Herausforderungen in einer neuen Ausgabe des Berichtes zur Familienpolitik im Kanton Freiburg zu vereinen. So wurden nicht nur die derzeitigen Massnahmen und Bedürfnisse erleuchtet, sondern auch künftigen Herausforderungen der Familien vorgegriffen.

La planification des travaux se déroule en deux phases: tout d'abord un nouvel inventaire qui consiste en un portrait statistique de familles de Fribourg et une évaluation détaillée des besoins en prenant en compte les mesures de soutien déjà existantes. Les principaux axes de la politique familiale cantonale en seront alors dégagés. Ce document servira de rapport sur le présent postulat. En fonction de ce résultat, un plan d'action sera élaboré. Si nécessaire, il comprendra les mesures prioritaires et formulera le système de suivi de la politique familiale cantonale.

Die Lebensbedingungen der Familien verändern sich und werden immer komplexer, sowohl auf sozialer als auch auf wirtschaftlicher Ebene. Zudem stehen Familien neuen Herausforderungen gegenüber. Die Fraktion der Freisinnig-Demokratischen Partei unterstützt einstimmig den Vorschlag des Staatsrates, das Postulat erheblich zu erklären.

Bourguet Gabrielle (PDC/CVP, VE). Je m'exprime à titre personnel et je voudrais juste ajouter deux petites remarques à ce débat. Premièrement, j'ai lu avec satisfaction que des mesures comme l'assurance maternité cantonale, qui est une particularité de notre canton et dont nous pouvons être fiers, ou les prestations complémentaires pour les familles ont été mises en œuvre ou sont en discussion. Je voudrais ici comme ancienne constituante tout de même rappeler que ces mesures ont été décidées par les constituants il y a déjà fort longtemps. J'espère qu'on verra bientôt arriver le projet de prestations complémentaires pour les familles sur notre table.

Deuxièmement, j'ai lu avec satisfaction que le rapport sur ce postulat devra avoir une approche transversale. Je pense qu'il devrait aborder des questions telles que la maladie ou le décès d'un parent, le chômage, particulièrement le chômage de longue durée qui peut affecter certaines familles. Je rencontre beaucoup de gens sur le terrain. J'ai ce type de discussion avec pas mal de familles dans notre canton et il y a beaucoup de choses aussi qui ne sont pas forcément sur le devant de la scène, comme on l'a dit pour d'autres objets dans ce Parlement, qui ne sont pas toujours mis en avant par ces familles, mais il y a des grandes souffrances dans certaines familles qui vivent des choses difficiles et qui ne s'en plaignent pas forcément. Je pense que c'est notre rôle de député, que c'est aussi le rôle du Conseil d'Etat d'analyser aussi ce type de situations si on fait un rapport sur la politique familiale.

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). Je déclare mes liens d'intérêts. Je suis aussi au comité de Pro Familia Fribourg. Les familles fournissent à la société des prestations inestimables mais pour y arriver elles ont besoin de conditions cadres favorables. Nous devons prendre en compte les mutations et les constantes qui marquent la cellule familiale afin de répondre aux exigences actuelles. Pour répondre à l'ensemble des besoins des familles fribourgeoises, la transformation de la politique familiale ne doit donc pas se concentrer que sur la sécurité matérielle, mais aussi sur un climat favorable pour fonder une famille dans notre canton.

Selon un article sur la plateforme sécurité sociale, le bureau BASS a examiné 35 rapports pour le compte de l'Office fédéral des assurances sociales. Malheureusement, Fribourg fait partie des cantons à la traîne puisque son dernier rapport sur une politique familiale globale remonte à 2004. Non seulement notre canton ignore ainsi la réalité d'une composante essentielle de la société, les familles dont les préoccupations ont passablement évolué en quinze ans, mais il se prive aussi d'un important instrument de pilotage. Quand bien même, le canton de Fribourg n'est pas resté inactif dans le domaine de la famille et nous le reconnaissons.

L'analyse de la politique familiale doit se faire d'une manière transversale puisqu'elle relève de différents champs politiques, par exemple la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle avec des réflexions de plusieurs ordres à inclure en plus de la réflexion cantonale. Les communes sont-elles suffisamment dotées en infrastructures extrascolaires? L'économie fribourgeoise met-elle le cadre pour faciliter la vie des employés parents? Notre fiscalité pour les familles est-elle encore compétitive dans le contexte intercantonal? Nous savons qu'il existe deux sortes d'outils fiscaux: les subventions, subsides et bourses, d'un côté, et les déductions fiscales, de l'autre. Contredisant l'adage que tout travail mérite salaire, les études montrent le faible intérêt financier et même la perte financière que représente trop souvent pour les familles l'exercice par les deux parents d'une activité professionnelle rémunérée.

Je rajouterai aussi aujourd'hui une réflexion sur la position de l'héritier fribourgeois en comparaison intercantonale. Sur l'aménagement du territoire et la mobilité, quelles sont les influences de l'aménagement du territoire, l'implantation des entreprises, la création de logements, le développement de la mobilité? On sait que plus notre lieu de travail est loin de notre lieu de vie, plus les gardes d'enfants prennent des dimensions importantes.

Afin de dégager des axes prioritaires, des mesures concrètes et un système de monitoring de la politique familiale à venir, nous demandons donc au Gouvernement fribourgeois d'élaborer ce nouveau rapport sur une politique familiale globale, assorti d'un plan d'action. Je rejoins l'avis de M^{me} Mäder-Brühlhart pour accepter la prolongation demandée.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie tous les intervenants qui proposent de prendre en considération ce postulat.

En préambule, j'aimerais dire que le Conseil d'Etat n'ignore absolument pas les besoins de la politique familiale et, au vu de l'ensemble des mesures que nous avons mises en exergue ici dans la réponse à ce postulat, vous avez pu voir l'engagement et le travail qui ont été faits par le Conseil d'Etat pour soutenir les familles sur les huit axes notés dans ce document, puisque la prise en compte globale des besoins d'une famille ne peut pas se faire que sous un seul angle.

Nous avons déjà commencé d'ailleurs avant le dépôt de ce postulat à élaborer ce portrait statistique des familles fribourgeoises qui est pour nous un élément extrêmement important. On est en plein travail par rapport à cela. Ensuite, nous allons faire un examen détaillé des besoins en regard des mesures d'aide d'ores et déjà mises en place. Nous allons déterminer des axes prioritaires de la politique familiale pour prendre en compte l'ensemble des éléments que vous avez cités ce matin, ce qui nous paraît être extrêmement important. Sur cette base, nous dégagerons un plan d'action.

J'aimerais dire encore que nous avons durant la dernière législature travaillé sur le rapport sur la pauvreté qui implique aussi les besoins des familles. C'est dans ce sens-là que nous avons mis la priorité puisqu'il nous paraissait extrêmement important qu'on puisse prioriser aussi la réponse aux besoins des personnes en situation précarisée.

C'est avec ces remarques et en prenant acte que vous acceptez la prolongation de délai jusqu'au 31 décembre 2021 que je vous invite à prendre en considération ce postulat.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 79 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Bonny David (SC,PS/SP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther

(SE,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Herren-Rutschli Rudolf (LA,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG). *Total: 79.*

Requête 2020-GC-144

Demande de procédure accélérée pour le traitement de la motion 2020-GC-143 "Éviter la fin de la production de betteraves sucrières suisses"

Auteur-s:	Glauser Fritz (PLR/FDP, GL) Grandgirard Pierre-André (PDC/CVP, BR)
Dépôt:	18.09.2020 (BGC septembre 2020, p. 2688)

Dépôt et développement

La Présidente. Mesdames et Messieurs les Députés, ce n'est pas terminé. Nous sommes saisis d'une motion, d'une requête demandant que la motion 2020-GC-143 "Éviter la fin de la production de betteraves sucrières suisses" soit traitée selon la procédure accélérée, telle que prévu aux articles 174 et suivants de la loi sur la Grand Conseil. Le texte est affiché: "Nous demandons que la motion 2020-GC-143 "Éviter la fin de la production de betteraves sucrières suisses" soit traitée à la fin de la session d'octobre 2020." La discussion sur la prise en considération de cette requête est ouverte.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). On a déposé aujourd'hui une motion avec le titre affiché sur l'écran "Éviter la fin de la production de betteraves sucrières suisses". Nous demandons l'urgence et il ne s'agit pas de discuter sur le fond de la motion. Mais quand même deux ou trois mots afin que vous compreniez pourquoi on dépose cette requête d'urgence.

La production sucrière suisse est aujourd'hui en grand danger. La propagation de la jaunisse de la betterave par le puceron en est la cause. Nous aimerions discuter de cela au mois d'octobre pour savoir si vous soutenez notre démarche pour intervenir au niveau national. C'est pour donner premièrement à nos betteraviers une base de décision pour continuer la culture de betteraves à court terme pour 2021, à moyen terme ou à long terme. Nous proposons d'autres solutions que nous allons justement débattre au mois d'octobre, si vous êtes d'accord avec cette motion d'urgence. D'autre part, dans le calendrier de la culture, nous devons commander, préparer cette culture et on est obligé de commander les semences jusqu'à la fin de l'année. On a besoin de réponses de votre part pour savoir si vous soutenez l'avenir de cette culture. On aimerait donc débattre de cela au mois d'octobre.

Prise en considération

Bonny David (PS/SP, SC). Nous ne prenons connaissance que maintenant de cette demande. Cela me paraît un peu surprenant. On pense quand même qu'on peut avoir du temps pour en discuter et on va refuser l'urgence. On vous demande d'en faire de même.

Grandgirard Pierre-André (PDC/CVP, BR). En effet, on est un petit peu pressé par le temps pour déposer cette demande. C'est vital pour la filière sucrière. J'ai moi-même sept hectares et demi de betteraves qui ont la couleur de ce dossier, jaune citron actuellement, des betteraves avec lesquelles on pourra faire 50% de rendement économique sur ces surfaces. C'est

effectivement une frustration extrême d'être impuissant avec ces cultures. C'est un cri de désespoir et nous avons vraiment l'obligation d'avoir des semences protégées pour la saison prochaine. Les commandes de semences se font déjà en décembre, voilà pourquoi nous souhaitons traiter ce dossier lors de la session d'octobre. Merci de soutenir cette motion et cette urgence. Vous soutiendrez ainsi un pilier de la souveraineté alimentaire suisse.

- Au vote, la prise en considération de cette requête est acceptée par 58 voix contre 9. Il y a 10 abstentions.

Ont voté oui:

Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Johner- Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG). Total: 58.

Ont voté non:

Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP). Total: 9.

Se sont abstenus:

Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP). Total: 10.

Clôture de la session

La Présidente. Je me permets de vous demander de rester juste quelques petites minutes avant de clore la session.

Permettez-moi de me lever pour saluer notre collègue Marc-Antoine Gamba qui va remettre son mandat le 30 septembre prochain et que nous ne reverrons donc pas à la session d'octobre.

En neuf ans d'activité, le docteur Gamba a largement nourri ce Parlement de ses réflexions, de ses analyses dans les domaines de la santé. Les commissions auxquelles il a pris part et les instruments qu'il a déposés en témoignent et nous en avons encore fait le constat aujourd'hui. Son expertise dans ce secteur qui demeure une préoccupation majeure des Fribourgeoises et des Fribourgeois a toujours été bienvenue et appréciée. Qu'il en soit remercié.

Le Grand Conseil est également reconnaissant envers le sportif émérite d'avoir mouillé avec conviction et générosité le maillot de son équipe de football.

Sportif et chanteur à ses heures perdues. On applaudit encore et on n'oubliera pas sa magistrale interprétation de *Bicycle Race* en plénum pour défendre sa motion "Véloland". Certes, cela n'avait pas suffi, mais la performance vocale restera dans les annales de l'institution.

Cher Marc-Antoine, permets-moi, au nom du peuple fribourgeois, de te remercier pour ton engagement au sein de notre Grand Conseil et de t'adresser mes meilleurs vœux de réussite dans tes entreprises futures.

> La séance est levée à 12 h 10.

La Présidente:

Kirthana WICKRAMASINGAM

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Marie-Claude CLERC, *secrétaire parlementaire*